

Conseil d'administration Séance plénière n° 289

du 11 décembre 2025

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 10 heures, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est réuni en présentiel et en distanciel, sous la présidence de Mme Sophie BROCAS, présidente du conseil d'administration, puis de M. James Gandrieau, 1^{er} vice-président.

Le présent registre comprend les délibérations 2025-160 à 2025-161, et 2025-166 à 2025-178

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Conseil d'administration

Séance plénière n° 289

du 11 décembre 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

BUDGET ET FINANCES

- 2025-160 Budget rectificatif n°2
- 2025-161 Budget initial 2026
- 2025-166 Contrôle interne budgétaire et comptable
- 2025-167 Contrat d'objectifs et de performance 2025-2030

PROGRAMME

- 2025-168 Liste des systèmes d'assainissement prioritaires au 12e programme pour la période 2026-2030
- 2025-169 Liste des établissements prioritaires industriels vis-à-vis de leurs rejets en macropolluants au 12e programme pour la période 2026-2030
- 2025-170 Mise à jour de la liste des établissements industriels prioritaires vis-à-vis de leurs rejets en micropolluants au 12e programme pour la période 2025-2030
- 2025-171 Modification des fiches action QUA_2 « Partager les prélèvements entre les différents usages » et QUA_3 « Mettre en œuvre les outils de gestion collective des prélèvements en eau pour l'irrigation »
- 2025-172 Lancement d'un appel à projets en faveur de la biodiversité marine et littorale concernée par le parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc (AO1)
- 2025-173 Modèle de décision d'aide relative à la notification des aides HSIGC à l'Agence de Service et de Paiement
- 2025-174 Modèle de décision d'aide relative aux paiements pour service environnementaux (PSE)

AIDES

- 2025-175 Travaux de création d'un réseau de transfert des effluents de la station d'épuration de l'Île Grande vers la nouvelle station d'épuration du bourg de Pleumeur-Bodou. Lannion Trégor Communauté (Côtes-d'Armor)
- 2025-176 Clermont-Ferrand Auvergne métropole : Renforcement du collecteur boulevard Pompidou à Clermont-Ferrand et Restructuration du Collecteur Sud (Phase 9) - Avenue du Mont Dore à Beaumont
- 2025-177 Acquisition de 24,6 ha de surface agricole. Foncière Terre de Liens (Drôme) sur le territoire algues vertes de la baie de Douarnenez
- 2025-178 Dispositif de paiement pour services environnementaux (PSE) de la communauté d'agglomération de la Rochelle)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 160

BUDGET RECTIFICATIF N° 2 2025

- vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 295,32 ETPT dont 292,23 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 3,09 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 461 397 198 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 25 460 000 € personnel
 - o 27 235 820 € fonctionnement
 - o 405 708 246 € interventions
 - o 2 993 132 € investissement
- 393 878 560 € de crédits de paiement
 - o 25 460 000 € personnel
 - o 32 007 991 € fonctionnement
 - o 333 245 452 € interventions
 - o 3 165 116 € investissement
- 384 019 956 € de prévisions de recettes
- -9 858 604 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne vote les prévisions comptables suivantes :

- 19 528 560 € de variation de trésorerie
- 13 370 785 € de résultat patrimonial
- 18 370 785 € de capacité d'autofinancement
- 40 896 571 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Orléans, le

Le directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Loïc OBLED

La présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Sophie BROCAS

Budget Rectificatif N°2 2025 - ANNEXES

Annexes du recueil des règles budgétaires

Tableau 1	Autorisations d'emploi
Tableau 2	Autorisations budgétaires
Tableau 3	Dépenses par destination - Recettes encaissables par origine
Tableau 4	Equilibre financier
Tableau 6	Situation patrimoniale
Tableau 7	Plan de trésorerie
Tableau 8	Opérations sur recettes fléchées
Tableau 10	Synthèse budgétaire et comptable

Annexes de la circulaire budgétaire

Annexe 5	Tableau de bord
-----------------	------------------------

TABLEAU 1

Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	292,23	3,09	295,32

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 292,49

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	292,23	25 345 714,00	3,09	114 286,00	295,315	25 460 000,00
1 - TITULAIRES	43,58	3 779 414,79			43,58	3 779 414,79
* Titulaires Etat	43,58	3 779 414,79			43,58	3 779 414,79
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	0
2 - CONTRACTUELS	248,65	21 566 299,21	3,09	114 286,00	251,74	21 680 585,21
* Contractuels de droit public	248,65	21 566 299,21	0	0	248,65	21 566 299,21
o CDI	234,475	20 336 851,02			234,475	20 336 851,02
o CDD	13,175	1 142 714,63	0	0	13,175	1 142 714,63
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	1	86 733,56	0	0	1	86 733,56
* Contractuels de droit privé	0	0,00	3,09	114 286,00	3,09	114 286,00
o CDI	0	0,00			0	0,00
o CDD	0	0,00			0	0,00
3 - CONTRATS AIDES			0	0	0	0
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						0

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES		
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0,00
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR L'ETAT NON DECOMPTES DANS SON BUDGET		
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires en euros

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES						
	Montant Budget Rectificatif N°1		Montant Budget Rectificatif N°2		Ecart entre le Budget Rectificatif n°2 et le Budget Rectificatif n°1	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	26 460 000	26 460 000	25 460 000	25 460 000	- 1 000 000	- 1 000 000
dont traitement dossier Fonds vert + Fonds éolien	176 554	176 554	192 029	192 029	15 475	15 475
dont contributions employeur au CAS Pension	1 307 000	1 307 000	1 265 412	1 265 412	- 41 588	- 41 588
						-
Fonctionnement	11 300 000	14 659 571	11 300 000	14 659 571	-	-
dont plan de relance					-	-
dont traitement dossier Fonds vert	21 725	21 725	21 725	21 725		-
Fonctionnement Domaine 1	17 435 820	17 348 420	15 935 820	17 348 420	- 1 500 000	-
Intervention	406 949 451	334 486 657	405 708 246	333 245 452	- 1 241 205	- 1 241 205
dont plan de relance					-	-
dont RRAEP		4 841 609		4 841 609	-	-
dont fonds vert	16 740 362	23 329 340	16 740 362	23 329 340	-	-
dont HMUC		457 891		457 891	-	-
dont Fonds éolien	1 250 000	1 250 000	-	-	- 1 250 000	- 1 250 000
Investissement	3 899 385	4 250 369	2 993 132	3 165 116	- 906 253	- 1 085 253
dont plan de résilience					-	-
dont traitement dossier Fonds vert	12 749	12 749	12 749	12 749	-	-
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	466 044 656	397 205 018	461 397 198	393 878 560	- 4 647 458	- 3 326 458
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)						

RECETTES					
Montants CF 2024	Montants BI 2025	Montant Budget Rectificatif N°1	Montant Budget Rectificatif N°2	Ecart entre le budget Rectificatif n°2 et la budget Rectificatif n°1	
400 883 010	382 321 000	363 228 901	364 929 810	1 700 909	Recettes globalisées
					- Subvention pour charges de service public
					- Subvention pour charges d'investissement
397 170 269	379 321 000	360 228 901	360 228 901		Fiscalité affectée
3 712 741	3 000 000		11 299 091	11 299 091	Prélèvement sur fiscalité affectée
					Autres financements publics
		3 000 000	16 000 000	13 000 000	Recettes propres
27 499 210	13 733 000	16 743 368	19 090 146	2 346 778	Recettes fléchées*
					- Subvention pour charges d'investissement fléchée
					- Autres financements de l'Etat fléchés (plan de relance)
19 969 746	12 483 000	15 493 368	17 431 143	1 937 775	Autres financements de l'Etat fléchés (fonds vert)
742 108					- Autres financements de l'Etat fléchés (HMUC)
6 772 235					- Autres financements de l'Etat fléchés (RRAEP)
	1 250 000	1 250 000	1 635 000	385 000	Autres financements de l'Etat fléchés (Fonds éolien)
14 000			10 500	10 500	Autres financements publics fléchés (CIFRE)
1 120			13 503	13 503	Autres financements publics fléchés
					- Recettes propres fléchées
428 382 220	396 054 000	379 972 269	384 019 956	4 047 687	TOTAL DES RECETTES (C)
7 374 413	33 977 134	17 232 749	9 858 604		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3
Dépenses par destination en euros

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)
Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES								
	Personnel BI + BR1 + BR2	Fonctionnement BI + BR1 + BR2		Intervention (le cas échéant) BI + BR1 + BR2		Investissement BI + BR1 + BR2		Total	
	AE + CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
DOMAINE 0 : Dépenses propres à l'Agence de l'eau								-	-
41 Dépenses de fonctionnement hors intervention		4 378 275	4 737 846					4 378 275	4 737 846
42 Immobilisations agence						2 980 384	3 152 368	2 980 384	3 152 368
43 Dépenses de personnel	25 267 971							25 267 971	25 267 971
Total Dépenses Domaine 0	25 267 971	4 378 275	4 737 846			2 980 384	3 152 368	32 626 630	33 158 185
DOMAINE 1 : Connaissance, Planification et Gouvernance								-	-
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins				13 000 000	9 000 000			13 000 000	9 000 000
31 Etudes générales				1 000 000	880 000			1 000 000	880 000
3139 Fonctionnement : Dépenses liées aux études générales		800 000	2 334 400					800 000	2 334 400
32 Connaissance et surveillance environnementale				2 700 000	1 600 000			2 700 000	1 600 000
3239 Fonctionnement : Dépenses liées à la connaissance et surveillance		9 400 000	9 080 300					9 400 000	9 080 300
33 Action internationale				3 796 100	2 100 000			3 796 100	2 100 000
3339 Fonctionnement : Dépenses liées à l'action internationale		10 000	20 000					10 000	20 000
34 Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement				1 993 900	1 110 000			1 993 900	1 110 000
3439 Fonctionnement : Dépenses liées à la communication		600 000	716 000					600 000	716 000
48 Fonctionnement Dépenses courantes liées aux redevances		4 825 820	4 785 820					4 825 820	4 785 820
48 Fonctionnement Dépenses courantes liées aux interventions		300 000	411 900					300 000	411 900
Total Dépenses Domaine 1		15 935 820	17 348 420	22 490 000	14 690 000			38 425 820	32 038 420
DOMAINE 2 : Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)								-	-
11 Lutte contre les polluants domestiques et assimilés par temps sec : Traitement				40 200 000	29 000 000			40 200 000	29 000 000
12 Lutte contre les polluants domestiques et assimilés par temps sec : Réseaux				27 100 000	20 000 000			27 100 000	20 000 000
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau				3 000 000	1 800 000			3 000 000	1 800 000
19 Divers pollution								-	-
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable				18 400 000	10 000 000			18 400 000	10 000 000
Total Dépenses Domaine 2				88 700 000	60 800 000			88 700 000	60 800 000
DOMAINE 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité								-	-
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles				10 400 000	6 500 000			10 400 000	6 500 000
16 Gestion des eaux générales				35 000 000	24 500 000			35 000 000	24 500 000
18 Lutte contre la pollution agricole				71 200 000	41 957 051			71 200 000	41 957 051
21 Gestion quantitative de la ressource en eau				30 200 000	40 000 000			30 200 000	40 000 000
23 Protection de la ressource en eau				5 000 000	2 800 000			5 000 000	2 800 000
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes				60 000 000	47 180 649			60 000 000	47 180 649
Total Dépenses Domaine 3				211 800 000	162 937 700			211 800 000	162 937 700
HORS PLAFOND								-	-
44 Charges de dépollution		6 900 000	9 900 000					6 900 000	9 900 000
50 Contribution à l'établissement public Morlaix-Proven				908 795	908 795			908 795	908 795
50 Contribution à l'OPB				62 099 089	62 099 089			62 099 089	62 099 089
50 Plan Eau				2 970 000	2 970 000			2 970 000	2 970 000
80 Plan de relance								-	-
8021 Plan de relance - Gestion quantitative de la ressource en eau - HMAUC					457 891			-	457 891
81 Renovation des réseaux alimentation eau potable								-	-
8121 Renovation des réseaux d'alimentation en eau potable					4 841 609			-	4 841 609
82 Fonds vert	192 029	21 725	21 725	16 740 362	23 540 368	12 749	12 749	16 966 865	23 766 871
8201 Restauration en ville				13 857 507	13 915 654			13 857 507	13 915 654
8202 Stratégie nationale biodiversité				2 882 855	9 624 714			2 882 855	9 624 714
8241 Dépenses de fonctionnement		21 725	21 725					21 725	21 725
8242 Dépenses d'investissement						12 749	12 749	12 749	12 749
8243 Dépenses de personnel	192 029							192 029	192 029
83 Fonds défilé	881 Fonds défilé			-	-			-	-
Total Hors Plafond	192 029	6 921 725	9 921 725	82 718 246	94 817 752	12 749	12 749	89 844 749	104 944 255
TOTAL	25 460 000	27 236 820	32 007 991	405 708 246	333 245 462	2 993 132	3 165 116	461 397 198	393 878 560

Budget	RECETTES en € BI						
	Recettes globalisées				Recettes fléchées		Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	
Recettes budgétaires			348 929 810	16 000 000	19 066 143	24 003	
Total			348 929 810	16 000 000	19 066 143	24 003	384 019 956

SOLDE BUDGETAIRE

-9 858 604

TABLEAU 4
Equilibre financier en euros

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montant Budget Rectificatif N°1	Montant Budget Rectificatif N°2	Ecart entre le Budget Rectificatif n°2 et le Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°2	Ecart entre le Budget Rectificatif n°2 et le Budget Rectificatif n°1	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	17 232 749	9 858 604			-		Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal							dont Budget Principal
dont Budget Annexe							dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	2 500	2 500	-	25 693 403	25 693 403	-	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	3 713 700	3 713 700	-	3 713 700	3 713 700	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires Prélèvement sur le produit des taxes et redevances	11 299 091	11 299 091	-		11 299 091	11 299 091	Autres encaissements non budgétaires Prélèvement sur le produit des taxes et redevances
Autres décaissements non budgétaires ASP	31 300 000	31 300 000	-	34 257 371	34 257 371	-	Autres encaissements non budgétaires ASP
Autres décaissements non budgétaires PSE	5 200 000	5 200 000	-	6 500 000	5 938 890	- 561 110	Autres encaissements non budgétaires PSE
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	68 748 040	61 373 895	-	70 164 474	80 902 455	10 737 981	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	1 416 434	19 528 560					PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***					9 749 722		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)		29 278 282					dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	70 164 474	80 902 455		70 164 474	80 902 455	10 737 981	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale en euros

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel/exécuté*

CHARGES	Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°2	Ecart entre le Budget Rectificatif n°2 et le Budget Rectificatif n°1	PRODUITS	Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°2	Ecart entre le Budget Rectificatif n°2 et le Budget Rectificatif n°1
Personnel	23 652 000	22 652 000	- 1 000 000	Subventions de l'Etat	16 743 368	19 090 145,00	2 346 777
dont charges de pensions civiles **	1 307 000	1 265 412	- 41 588	Fiscalité affectée	377 000 551	365 701 460,00	- 11 299 091
Fonctionnement autre que les charges de personnel	94 713 368	94 722 163	8 795	Autres subventions		-	-
Intervention (le cas échéant)	271 296 657	270 046 657	- 1 250 000	Autres produits	3 000 000	16 000 000,00	13 000 000
TOTAL DES CHARGES (1)	389 662 025	387 420 820	- 2 241 205	TOTAL DES PRODUITS (2)	396 743 919	400 791 605,00	4 047 686
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	7 081 894	13 370 785		Résultat : perte (4) = (1) - (2)			
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	396 743 919	400 791 605	- 6 288 891	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	396 743 919	400 791 605	

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier.

** il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°2	Ecart entre le Budget Rectificatif n°2 et le Budget Rectificatif n°1
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	7 081 894	13 370 785	-
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 000 000	5 000 000	-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	12 081 894	18 370 785	-

Etat prévisionnel/exécuté* de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°2	Ecart entre le Budget Rectificatif n°2 et le Budget Rectificatif n°1	RESSOURCES	Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°2	Ecart entre le Budget Rectificatif n°2 et le Budget Rectificatif n°1
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	12 081 894	18 370 784,63	
Investissements (hors avances)	4 250 369	3 165 116	- 1 085 253	Financement de l'actif par l'Etat			
Investissements (avances)	2 500	2 500	-	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			
				Autres ressources	25 693 403	25 693 403	-
				Autres ressources de l'Etat	- 11 299 091		
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	4 252 869	3 167 616		TOTAL DES RESSOURCES (6)	26 476 205	44 064 187	
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	22 223 336	40 896 571	- 1 085 253	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)			

* L'état prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). L'état exécuté d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le compte financier.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°2	Ecart entre le Budget Rectificatif n°2 et le Budget Rectificatif n°1
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	22 223 336	40 896 571	18 673 235
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	20 806 902	21 368 011	561 109
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	1 416 434	19 528 560	18 112 126
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	110 294 817	128 968 052	18 673 235
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	76 272 878	76 833 987	561 109
Niveau final de la TRESORERIE	34 021 939	52 134 065	18 112 126

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT													
	réalisé												
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	32 605 505,26	42 653 441,32	20 688 081,01	13 010 220,91	11 376 071,24	15 147 353,43	57 581 969,44	63 110 218,11	113 871 730,73	108 442 209,80	100 451 016,94	80 745 667,70	659 683 486
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	25 667 089,85	10 320 169,27	10 502 290,70	9 916 967,10	27 544 801,97	64 328 153,57	28 034 411,13	52 644 004,66	37 704 434,30	33 054 307,00	32 980 127,00	32 233 053,45	364 929 810
Subvention pour charges de service public													
Subvention pour charges d'investissement													
Autres financements de l'État													
Fiscalité affectée	24 314 213,46	10 145 065,51	9 973 485,24	9 175 300,30	27 152 662,39	63 982 956,56	27 242 605,57	51 781 156,49	28 975 926	32 360 624	32 286 444	42 838 461	360 228 901
Fiscalité affectée Prélèvement trésorerie												-	11 299 091
Autres financements publics													
Recettes propres	1 352 876,39	175 103,76	528 805,46	741 666,80	392 139,58	345 197,01	791 805,56	862 848,17	8 728 508	693 683	693 683	693 683	16 000 000
Recettes budgétaires fléchées	2 450,00	-	-	-	1 255 291,60	351,32	976 104,75	8 666 142,33	3 948 796,17	3 682 228,00	173 782,00	385 000,00	19 090 146
Subvention pour charges d'investissement fléchée													
Autres financements de l'État fléchés					1 250 000,00	-	1 249 648,68	976 104,75	8 666 142,33	3 943 035	3 682 228	173 782	17 826 643
Autres financements publics fléchés	2 450,00				5 291,60	1 250 000,00			5 761				1 263 503
Recettes propres fléchées													-
Opérations non budgétaires	7 663 375,22	2 878 772,18	1 368 878,27	1 957 285,99	4 392 464,96	4 741 076,91	1 620 186,65	5 105 122,63	2 019 927,96	3 393 788,99	31 298 150,74	14 463 424,12	80 902 455
Emprunts : encaissements en capital	1 564 361,06	2 826 594,95	1 263 654,76	1 822 098,28	1 371 701,01	1 739 119,81	1 232 053,66	5 077 905,63	1 688 499	2 369 138	2 369 138	2 369 138	25 693 403
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	6 099 014,16	52 177,23	105 223,51	135 187,71	3 020 763,95	3 001 957,10	388 132,99	27 217,00	331 429,25	1 024 650,74	28 929 012,49	795 194,87	43 909 961
TVA encaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	10 022,16	52 177,23	70 660,00	135 187,71	342 725,60	310 290,24	290 421,99	27 217,00	89 409	795 197	795 197	795 195	3 713 700
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers ASP	6 088 992,00		34 563,51								28 133 815		34 257 371
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers PSE					2 678 038,35	2 691 666,86	97 711,00		242 020	229 454			5 938 890
Autres encaissements d'opérations non budgétaires - prélèvement												11 299 091	11 299 091
A. TOTAL	33 332 915,07	13 198 941,45	11 871 168,97	11 874 253,09	33 192 558,53	69 069 581,80	30 630 702,53	66 415 269,62	43 673 158,43	40 130 323,99	64 452 059,74	47 081 477,57	464 922 411
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	22 131 414,52	32 274 854,94	19 149 471,31	12 980 511,34	27 977 738,43	23 633 191,59	20 400 683,12	13 259 184,54	44 279 011,60	44 780 820,82	72 685 182,44	43 866 714,39	377 418 779
Personnel	1 941 907,94	2 178 972,66	2 275 697,66	2 011 870,17	1 955 280,97	2 081 005,69	2 015 187,64	2 090 807,72	2 018 205	2 297 022	2 297 022	2 297 022	25 460 000
Fonctionnement	611 433,73	1 366 160,84	1 449 338,07	1 293 452,65	3 076 839,16	903 922,27	2 170 029,50	666 435,62	2 160 245	6 103 378	6 103 378	6 103 378	32 007 991
Intervention aides	13 480 576,10	23 081 599,33	9 743 125,00	3 879 573,34	14 591 131,34	12 311 224,63	10 379 546,18	4 856 569,20	33 152 183	29 597 217	29 597 217	28 911 564	213 581 526
Intervention ASP	6 088 991,97		34 563,51									28 133 816	34 257 371
Intervention PSE					2 678 038,00	2 691 667,00	97 711,00		242 020	229 454			5 938 890
Intervention Contributions		5 645 372,00	5 645 372,00	5 645 372,00	5 645 372,00	5 645 372,00	5 645 372,00	5 645 372,00	6 554 167	5 645 371	5 645 371	5 645 371	63 007 884
Investissement	8 504,78	2 750,11	1 375,07	150 243,18	31 076,96		92 836,80		152 192	908 379	908 379	909 379	3 165 116
Dépenses liées à des recettes fléchées	1 091 303,59	2 000 233,97	284 436,70	527 891,42	579 281,02	541 823,72	623 133,51	1 397 476,70	1 192 087,39	2 740 704,30	2 740 704,30	2 740 704,30	16 459 780,92
Personnel													
Fonctionnement													
Intervention (Fonds vert)	934 499,84	1 630 374,17	279 057,10	469 112,94	411 176,40	531 100,32	623 133,51	856 027,15	1 192 087	2 152 119	2 152 119	2 152 119	13 382 927
Intervention (Fonds éolien)													-
Intervention (HMUC)				12 000,00						55 736	55 736	55 736	179 209
Intervention (RRAEP)	156 803,75	369 859,80	5 379,60	46 778,48	168 104,62	10 723,40		541 449,55		532 848	532 848	532 848	2 897 644
Investissement													
Opérations non budgétaires	62 260,90	889 212,85	115 121,06	-	864 256,89	2 459 950,48	4 078 637,23	997 095,76	3 631 580,37	599 991,73	8 731 522,24	29 085 661,49	51 515 291,00
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital												2 500	2 500
Dépôts et cautionnements													
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	62 260,90	889 212,85	115 121,06	-	864 256,89	2 459 950,48	123 955,23	997 095,76	3 631 580,37	599 991,73	8 731 522,24	21 738 752,49	40 213 700,00
TVA décaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	12 650,90	30 137,85	-	15 656,94	9 527,59	1 226,84	35 755,23	140 595,76	2 180 955	441 002	438 752	438 752	3 713 700
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers (ASP)		859 075,00	110 000,00					856 500,00			8 174 425	21 300 000	31 300 000
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers (PSE)	49 610,00		20 778,00		854 729,30	2 458 723,64	88 200,00		1 450 625	158 989	118 345		5 200 000
Autres décaissements d'opérations non budgétaires prélèvement							3 954 682,00					7 344 409,00	11 299 091
B. TOTAL	23 284 979,01	35 164 301,76	19 549 029,07	13 508 402,76	29 421 276,34	26 634 965,79	25 102 453,86	15 653 757,00	49 102 679,36	48 121 516,85	84 157 408,98	75 693 080,18	445 393 851
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	10 047 936,06	- 21 965 360,31	- 7 677 860,10	- 1 634 149,67	3 771 282,19	42 434 616,01	5 528 248,67	50 761 512,62	- 5 429 521	- 7 991 193	- 19 705 349	- 28 611 603	19 528 560
SOLDE CUMULE (1) + (2)	42 653 441,32	20 688 081,01	13 010 220,91	11 376 071,24	15 147 353,43	57 581 969,44	63 110 218,11	113 871 730,73	108 442 210	100 451 017	80 745 668	52 134 065	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées en Euros

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT					
	Antérieures à N non dénouées	2024	2025	2026 et suivantes	
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		5 240 876	8 458 107	1 307 089	
Recettes fléchées (b)	-	27 499 209	19 090 146		102 728 299
Financements de l'Etat fléchés (plan de relance)		-	-		37 466 363
Financements de l'Etat fléchés (HMUC)		742 108			1 484 217
Financements de l'Etat fléchés (RRAEP)		6 772 235			13 949 615
Financements de l'Etat fléchés (fonds vert)		19 969 746	17 431 143		49 725 304
Financements de l'Etat fléchés (plan de résilience travaux)					47 160
Financements de l'Etat fléchés (service civique)					504
Financements de l'Etat fléchés (contrat CIFRE)		14 000	10 500		34 961
Recettes propres fléchées					5 552
Financements de l'Etat fléchés (Fonds éolien)			1 635 000		
Autres financements publics fléchés		1 120	13 503		14 623
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	-	13 800 226	28 855 343		114 984 226
Personnel (Frais de gestion -Fonds vert + Fonds Eolien)					-
AE=CP			192 029		728 767
Fonctionnement (plan de relance)					-
AE					629 132
CP					613 781
Fonctionnement (frais de gestion fonds vert)					-
AE			21 725		192 826
CP			21 725		192 826
Fonctionnement (svce civique)					-
AE					315
CP					315,00
Intervention (plan de relance)					-
AE					43 070 868
CP		812 664			36 271 656
Intervention (HMUC)					-
AE					1 484 217
CP		8 595	457 891		1 208 595
Intervention (RRAEP)					-
AE		6 776 553			13 953 269
CP		3 652 380	4 841 609		12 062 663
Investissement (Frais de gestion - fonds vert)					-
AE			12 749		31 290 184
CP			12 749		9 365 343
Intervention (fonds vert)					-
AE		31 238 679	16 724 887		94 984 302
CP		9 326 587	23 329 340		54 477 108
Investissement (plan de résilience 2)					-
AE					47 160
CP					47 160
Fonctionnement (svce civique)					-
AE					16 013
CP					16 013
Intervention (fonds éolien)					-
AE			-		-
CP			-		-
Trop perçu Plan de relance					-
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)		8 458 107	1 307 089	1 307 089	
Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)					
Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.					
Autofinancement des opérations fléchées (d)					
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)					
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)					

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		CF 2024	BI 2025	BR1 2025 (mis à jour avec le CF 2024)	BR2 2025
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	634 845 348,08	781 421 506,57	752 287 203	752 287 203
	2 Niveau initial du fonds de roulement	116 834 338,82	121 952 675,66	88 071 481	88 071 481
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	78 153 695,45	82 267 048,86	55 465 976	55 465 976
	4 Niveau initial de la trésorerie	38 680 643,37	39 685 626,80	32 605 505	32 605 505
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	- 5 240 875,97		8 458 107	8 458 107
Flux de l'année	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	43 921 519,34		24 147 398	43 800 876
	5 Autorisations d'engagement	583 307 543	433 525 205	466 044 656	461 397 198
	6 Résultat patrimonial	- 53 165 966,18	- 25 354 141,37	7 081 894	13 370 785
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	- 50 862 103,63	- 20 354 141,37	12 081 894	18 370 785
	8 Variation du fonds de roulement	- 28 762 857,80	1 086 391,83	22 223 336	40 896 571
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	25 548 431	25 693 403	25 693 403	25 693 403
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 120 710	- 1 420 000	- 1 420 000	- 1 420 000
	Variation des stocks	+ / -			
	Charges sur créances irrécouvrables	- 363 031	- 1 120 000	- 1 120 000	- 1 120 000
	Produits divers de gestion courante	+ 483 740	- 300 000	- 300 000	- 300 000
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS - 47 057 586	10 790 123	15 182 682	26 481 772
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	- 7 374 413	- 33 977 134	- 17 232 749	- 9 858 604
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	- 1 299 274	- 29 948 274	- 18 649 183	- 29 387 164
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	- 6 075 138	- 4 028 860	1 416 434	19 528 560
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée				
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée				
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	- 22 687 720	5 115 252	20 806 902	21 368 011
	16 Variation des restes à payer	117 441 855	3 494 072	68 839 639	67 518 639
Niveaux finaux	17 Niveau final de restes à payer	752 287 203	784 915 578	821 126 842	819 805 842
	18 Niveau final du fonds de roulement	88 071 481	123 039 067	110 294 817	128 968 052
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	55 465 976	87 382 301	76 272 878	76 833 987
	20 Niveau final de la trésorerie	32 605 505	35 656 767	34 021 939	52 134 065
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	8 458 107	- 8 144 109	- 4 888 393	- 1 307 089
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	24 147 398	43 800 876	38 910 332	53 441 154

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

Tableau de bord Agence de l'eau Loire Bretagne

1 - Autorisations budgétaires et équilibre financier

1.1 - Emplois

Données	Unité	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025
Autorisation d'emplois	ETPT	295,45	297,72	295,76	295,76
dont emplois sous plafond législatif	ETPT	292,45	294,72	292,76	292,76
dont emplois hors plafond législatif	ETPT	3,00	3,00	3,00	3,00
Schéma d'emplois	ETP				0

1.2 - Crédits

Données	Unité	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025
Total des AE	K€	444 024	433 525	466 045	461 397
Total des CP	K€	583 308	430 031	397 205	393 879
Total des recettes	K€	428 382	396 054	379 972	384 020
Solde budgétaire	K€	- 7 374	- 33 977	- 17 233	- 9 859

1.3 - Trésorerie

Données	Unité	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025
Niveau de trésorerie	k€	32 606	35 657	34 022	52 134
dont trésorerie fléchée	k€				
dont trésorerie non fléchée	k€				

2 - Indicateurs

2.1 - Indicateurs d'analyse budgétaire

Données	Unité	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025
Dépenses de personnel (CP)	k€	24 440	26 460	26 460	25 460
Dépenses de fonctionnement (CP)	k€	9 755	25 108	32 008	32 008
Dépenses d'intervention (CP)	k€	544 866	374 213	334 487	333 245
Poids des dépenses de personnel / Dépenses totales hors investissements	%	4,41%	6,63%	7,22%	6,97%
Coût moyen par ETPT	K€	0,02	84,76	82,72	86,08
Niveau des RAP	k€	752 287	784 916	821 127	819 806
Poids des CP issus des AE consommées sur exercices antérieurs	%	NC	NC	NC	NC
Poids relatif des RAP (RAP/Total CP hors personnel)	%	135%	194%	221%	0%
CAP constatées au CF	k€	NC	NC	NC	NC
Poids des CAP au sein des RAP (CAP/Total RAP)	%	NC	NC	NC	NC
Recettes propres	k€	3 713	3 000	3 000	16 000
Poids des recettes propres / recettes totales	%	0,87%	0,76%	0,79%	4,17%
Nombre de jours de fonctionnement /Trésorerie	jours fonct.	1 220	518	388	595

2.2 - Ratio d'analyse financière

	Unité	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025
Résultat	K€	-53 166	-25 354	7 082	13 371
Capacité d'autofinancement	K€	-50 862	-20 354	12 082	18 371
Niveau du fonds de roulement	K€	88 071	123 039	110 295	128 968

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 161

BUDGET INITIAL 2026

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

DÉCIDE :

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 294,23 ETPT dont 291,73 ETPT sous plafond d'emploi législatif et 2,5 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 434 109 294 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 26 290 000 € personnel
 - o 24 945 205 € fonctionnement
 - o 379 074 089 € interventions
 - o 3 800 000 € investissement
- 483 218 592 € de crédits de paiement
 - o 26 290 000 € personnel
 - o 30 483 717 € fonctionnement
 - o 422 000 000 € interventions
 - o 4 445 875 € investissement
- 459 308 914 € de prévisions de recettes
- -23 909 678 € de solde budgétaire

Article 2 :

De voter les prévisions comptables suivantes :

- - 3 737 905 € de variation de trésorerie
- - 5 899 015 € de résultat patrimonial
- - 899 015 € de capacité d'autofinancement
- 20 327 883 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Orléans, le

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Loïc OBLED

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Sophie BROCAS

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	291,73	2,5	294,23

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).
NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	291,73	26 194 000,00	2,5	96 000,00	294,23	26 290 000,00
1- TITULAIRES	42,60	3 824 990,23			42,60	3 824 990,23
* Titulaires Etat	42,60	3 824 990,23			42,60	3 824 990,23
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	0
2- CONTRACTUELS	249,13	22 369 009,77	2,5	96 000,00	251,63	22 465 009,77
* Contractuels de droit public	249,13	22 369 009,77	0	0	249,13	22 369 009,77
o CDI	238,38	21 403 783,36			238,38	21 403 783,36
o CDD	9,75	875 437,90	0	0	9,75	875 437,90
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	1	89 788,50	0	0	1	89 788,50
* Contractuels de droit privé	0	0,00	2,5	96 000,00	2,5	96 000,00
o CDI	0	0,00			0	0,00
o CDD	0	0,00			0	0,00
3- CONTRATS AIDES			0	0	0	0
4- AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						0

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le budget de l'organisme.
NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans le tableau.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS		
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5- EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0,00
6- EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS		
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7- EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8- EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES					RECETTES		
Montants en Euros	BR2 2025		BI 2026		BR2 2025	BI 2026	
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	25 460 000	25 460 000	26 290 000	26 290 000	364 929 810	415 897 713	Recettes globalisées
<i>dont traitement dossier Fonds vert</i>	<i>192 029</i>	<i>192 029</i>					
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>1 265 412</i>	<i>1 265 412</i>	<i>1 454 000</i>	<i>1 454 000</i>			
							Subvention pour charges de service public
							Subvention pour charges d'investissement
					360 228 901	412 897 713	Fiscalité affectée
Fonctionnement	11 300 000	14 659 571	7 500 000	11 666 916	- 11 299 091		Fiscalité affectée - prélèvement
<i>dont plan de relance</i>							Autres financements publics
<i>dont traitement dossier Fonds vert</i>	<i>21 725</i>	<i>21 725</i>			16 000 000	3 000 000	Recettes propres
Fonctionnement Domaine 1	15 935 820	17 348 420	17 445 205	18 816 801			
Intervention	405 708 246	333 245 452	379 074 089	422 000 000	19 090 146	43 411 201	Recettes fléchées*
<i>dont plan de relance</i>							Subvention pour charges d'investissement fléchée
<i>dont RRAEP</i>		4 841 609		3 097 315			Autres financements de l'Etat fléchés (plan de relance)
<i>dont fonds vert</i>	16 740 362	23 329 340		35 264 829	17 431 143	43 411 201	Autres financements de l'Etat fléchés (fonds vert)
<i>dont HMUC</i>		457 891		721 514			Autres financements de l'Etat fléchés (HMUC)
<i>dont Fonds éolien</i>	-	-	385 000	195 000			Autres financements de l'Etat fléchés (RRAEP)
					1 635 000		Autres financements de l'Etat fléchés (Fonds éolien)
Investissement	2 993 132	3 165 116	3 800 000	4 444 875	10 500		Autres financements publics fléchés (CIFRE)
<i>dont plan de résilience</i>							
<i>dont traitement dossier Fonds vert</i>	<i>12 749</i>	<i>12 749</i>			13 503		Autres financements publics fléchés
							Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	461 397 198	393 878 560	434 109 294	483 218 592	384 019 956	459 308 914	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)					9 858 604	23 909 678	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4

Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			FINANCEMENTS		
Montants en Euros	BR2 2025	BI 2026	BR2 2025	BI 2026	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	9 858 604	23 909 678	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>					<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>					<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	2 500	2 500	25 693 403	25 674 273	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	3 713 700	5 094 562	3 713 700	5 094 562	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires Prélèvement sur le produit des taxes et redevances	11 299 091		11 299 091		Autres encaissements non budgétaires Prélèvement sur le produit des taxes et redevances
Autres décaissements non budgétaires ASP	31 300 000	41 000 000	34 257 371	35 000 000	Autres encaissements non budgétaires ASP
Autres décaissements non budgétaires PSE	5 200 000	6 000 000	5 938 890	6 500 000	Autres encaissements non budgétaires PSE
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	61 373 895	76 006 740	80 902 455	72 268 835	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	19 528 560			3 737 905	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>		4 132 543	9 749 722		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	29 278 282			7 870 448	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	80 902 455	76 006 740	80 902 455	76 006 740	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Situation patrimoniale en Euros

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel/exécuté*

CHARGES	BR2 2025	BI 2026	PRODUITS	BR2 2025	BI 2026
Personnel	22 652 000	24 055 000	Subventions de l'Etat	19 090 145	43 411 201
dont charges de pensions civiles **	1 265 412	1 454 000	Fiscalité affectée	365 701 460	427 141 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	94 722 163	96 395 305	Autres subventions	-	
Intervention (le cas échéant)	270 046 657	359 000 911	Autres produits	16 000 000	3 000 000
TOTAL DES CHARGES (1)	387 420 820	479 451 216	TOTAL DES PRODUITS (2)	400 791 605	473 552 201
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	13 370 785		Résultat : perte (4) = (1) - (2)		5 899 015
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	400 791 605	479 451 216	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	400 791 605	479 451 216

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier.

** il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	BR2 2025	BI 2026
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	13 370 785	- 5 899 015
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 000 000	5 000 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	18 370 785	- 899 015

Etat prévisionnel/exécuté* de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BR2 2025	BI 2026	RESSOURCES	BR2 2025	BI 2026
Insuffisance d'autofinancement	-	899 015	Capacité d'autofinancement	18 370 785	
Investissements (hors avances)	3 165 116	4 444 875	Financement de l'actif par l'Etat		
Investissements (avances)	2 500	2 500	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat		
			Autres ressources	25 693 403	25 674 273
			Autres ressources de l'Etat		-
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	3 167 616	5 346 390	TOTAL DES RESSOURCES (6)	44 064 187	25 674 273
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	40 896 571	20 327 883	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)		

* L'état prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). L'état exécuté d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le compte financier.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BR2 2025	BI 2026
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	40 896 571	20 327 883
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	21 368 011	24 065 788
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	19 528 560	- 3 737 905
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	128 968 052	149 295 935
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	76 833 987	100 899 775
Niveau final de la TRESORERIE	52 134 065	48 396 160

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Budget Initial 2026 - ANNEXES

Annexes du recueil des règles budgétaires

Tableau 1	Autorisations d'emploi
Tableau 2	Autorisations budgétaires
Tableau 3	Dépenses par destination - Recettes encaissables par origine
Tableau 4	Equilibre financier
Tableau 6	Situation patrimoniale
Tableau 7	Plan de trésorerie
Tableau 8	Opérations sur recettes fléchées
Tableau 10	Synthèse budgétaire et comptable
Tableau 12	Annexe immobilière
DPGECP	Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel
Tableau 1	Suivi des emplois
Tableau 2	Suivi des dépenses de personnel
Tableau 3	Détail des facteurs d'évolution des dépenses de personnel

Annexes de la circulaire budgétaire

Annexe 5	Tableau de bord
-----------------	------------------------

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	291,73	2,5	294,23

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).
NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	291,73	26 194 000,00	2,5	96 000,00	294,23	26 290 000,00
1 - TITULAIRES	42,60	3 824 990,23			42,60	3 824 990,23
* Titulaires Etat	42,60	3 824 990,23			42,60	3 824 990,23
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	0
2 - CONTRACTUELS	249,13	22 369 009,77	2,5	96 000,00	251,63	22 465 009,77
* Contractuels de droit public	249,13	22 369 009,77	0	0	249,13	22 369 009,77
à CDI	238,38	21 403 783,36			238,38	21 403 783,36
à CDD	9,75	875 437,90	0	0	9,75	875 437,90
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	1	89 788,50	0	0	1	89 788,50
* Contractuels de droit privé	0	0,00	2,5	96 000,00	2,5	96 000,00
à CDI	0	0,00			0	0,00
à CDD	0	0,00			0	0,00
3 - CONTRATS AIDES			0	0	0	0
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						0

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des
NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS		
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0,00
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme
(Mise à disposition entrantes)

EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS		
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES					RECETTES		
Montants en Euros	BR2 2025		BI 2026		BR2 2025	BI 2026	
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	25 460 000	25 460 000	26 290 000	26 290 000	364 929 810	415 897 713	Recettes globalisées
<i>dont traitement dossier Fonds vert</i>	192 029	192 029					
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	1 265 412	1 265 412	1 454 000	1 454 000			Subvention pour charges de service public
							Subvention pour charges d'investissement
					360 228 901	412 897 713	Fiscalité affectée
Fonctionnement	11 300 000	14 659 571	7 500 000	11 666 916	- 11 299 091		Fiscalité affectée - prélèvement
<i>dont plan de relance</i>							Autres financements publics
<i>dont traitement dossier Fonds vert</i>	21 725	21 725			16 000 000	3 000 000	Recettes propres
Fonctionnement Domaine 1	15 935 820	17 348 420	17 445 205	18 816 801			
Intervention	405 708 246	333 245 452	379 074 089	422 000 000	19 090 146	43 411 201	Recettes fléchées*
<i>dont plan de relance</i>							Subvention pour charges d'investissement fléchée
<i>dont RRAEP</i>		4 841 609		3 097 315			Autres financements de l'Etat fléchés (plan de relance)
<i>dont fonds vert</i>	16 740 362	23 329 340		35 264 829	17 431 143	43 411 201	Autres financements de l'Etat fléchés (fonds vert)
<i>dont HMUC</i>		457 891		721 514			Autres financements de l'Etat fléchés (HMUC)
<i>dont Fonds éolien</i>	-	-	385 000	195 000			Autres financements de l'Etat fléchés (RRAEP)
					1 635 000		Autres financements de l'Etat fléchés (Fonds éolien)
Investissement	2 993 132	3 165 116	3 800 000	4 444 875	10 500		Autres financements publics fléchés (CIFRE)
<i>dont plan de résilience</i>							
<i>dont traitement dossier Fonds vert</i>	12 749	12 749			13 503		Autres financements publics fléchés
							Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	461 397 198	393 878 560	434 109 294	483 218 592	384 019 956	459 308 914	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)					9 858 604	23 909 678	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3
Dépenses par destination

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)
Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES en Euros								
	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
DOMAINE 0 : Dépenses propres à l'Agence de l'eau								-	-
41 Dépenses de fonctionnement hors intervention		4 900 000	4 966 916					4 500 000	4 966 916
42 Immobilisations agency						3 800 000	4 444 875	3 800 000	4 444 875
43 Dépenses de personnel	26 290 000							26 290 000	26 290 000
Total Dépenses Domaine 0	26 290 000	4 900 000	4 966 916			3 800 000	4 444 875	34 580 000	35 701 791
DOMAINE 1 : Connaissance, Planification et Gouvernance								-	-
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins				13 000 000	11 000 000			13 000 000	11 000 000
31 Etudes générales				1 000 000				1 000 000	1 000 000
0309 Fonctionnement : Dépenses liées aux études générales		1 000 000	2 037 499					1 000 000	2 037 499
32 Connaissance et surveillance environnementale				3 000 000	2 000 000			3 000 000	2 000 000
0309 Fonctionnement : Dépenses liées à la connaissance et surveillance		10 555 205	10 557 930					10 555 205	10 557 930
33 Action internationale				4 190 000	2 350 000			4 190 000	2 350 000
0309 Fonctionnement : Dépenses liées à l'action internationale		10 000	10 100					10 000	10 100
34 Information, communication , consultation du public et éducation à l'environnement				1 700 000	1 000 000			1 700 000	1 000 000
0409 Fonctionnement : Dépenses liées à la communication		480 000	486 596					480 000	486 596
48 Fonctionnement : Dépenses courantes liées aux redevances		5 000 000	5 403 066					5 000 000	5 403 066
49 Fonctionnement : Dépenses courantes liées aux interventions		400 000	321 610					400 000	321 610
Total Dépenses Domaine 1		17 445 205	18 816 801	22 890 000	17 350 000			40 335 205	36 166 801
DOMAINE 2 : Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)								-	-
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assemblées par temps sec : Traitement				43 800 000	50 500 000			43 800 000	50 500 000
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assemblées par temps sec : Réseaux				27 500 000	34 800 000			27 500 000	34 800 000
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau				3 000 000	2 000 000			3 000 000	2 000 000
19 Divers pollution								-	-
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable				18 500 000	16 000 000			18 500 000	16 000 000
Total Dépenses Domaine 2				92 800 000	103 300 000			92 800 000	103 300 000
DOMAINE 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité								-	-
13 Lutte contre la pollution des activités économiques Hors agricoles				10 600 000	10 000 000			10 600 000	10 000 000
16 Gestion des eaux pluviales				28 000 000	34 000 000			28 000 000	34 000 000
18 Lutte contre la pollution agricole				55 600 000	43 600 000			55 600 000	43 600 000
21 Gestion quantitative de la ressource en eau				40 600 000	48 472 253			40 600 000	48 472 253
23 Protection de la ressource en eau				5 200 000	5 500 000			5 200 000	5 500 000
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes				60 000 000	57 500 000			60 000 000	57 500 000
Total Dépenses Domaine 3				200 000 000	199 072 253			200 000 000	199 072 253
HORS-PLAFOND								-	-
44 Charges de réglementation		3 000 000	6 700 000					3 000 000	6 700 000
50 Contribution à l'établissement public Mixte-Plaine				900 000	900 000			900 000	900 000
50 Contribution à l'OPR				62 099 089	62 099 089			62 099 089	62 099 089
50 Plan Eau								-	-
60 Plan de relance								-	-
8021 Plan de relance - Gestion quantitative de la ressource en eau - HMLC					721 514			-	721 514
61 Rénovation des réseaux alimentation eau potable								-	-
8121 Rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable					3 087 315			-	3 087 315
62 Fonds vert								-	-
8201 Rénovation en ville					23 810 023			-	23 810 023
8202 Stratégie nationale biodiversité					11 454 806			-	11 454 806
8241 Divers Dépenses de fonctionnement								-	-
8242 Divers Dépenses d'investissement								-	-
8243 Divers Dépenses de personnel								-	-
63 Fonds dédon				385 000	195 000			385 000	195 000
8301 Fonds dédon								-	-
Total Hors Plafond	-	3 000 000	6 700 000	63 394 089	102 277 747			66 384 089	108 977 747
TOTAL	26 290 000	24 945 205	30 483 717	379 074 089	422 000 000	3 800 000	4 444 875	434 108 294	483 218 592

Budget	RECETTES en Euros							
	Recettes globalisées					Recettes fléchées		
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées
Recettes budgétaires			412 897 713		3 000 000	43 411 201		
Total			412 897 713	-	3 000 000	43 411 201	-	-

SOLDE BUDGETAIRE - 23 909 678

TABLEAU 4

Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			FINANCEMENTS		
Montants en Euros	BR2 2025	BI 2026	BR2 2025	BI 2026	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	9 858 604	23 909 678	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>					<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>					<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	2 500	2 500	25 693 403	25 674 273	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	3 713 700	5 094 562	3 713 700	5 094 562	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires Prélèvement sur le produit des taxes et redevances	11 299 091		11 299 091		Autres encaissements non budgétaires Prélèvement sur le produit des taxes et redevances
Autres décaissements non budgétaires ASP	31 300 000	41 000 000	34 257 371	35 000 000	Autres encaissements non budgétaires ASP
Autres décaissements non budgétaires PSE	5 200 000	6 000 000	5 938 890	6 500 000	Autres encaissements non budgétaires PSE
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	61 373 895	76 006 740	80 902 455	72 268 835	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	19 528 560			3 737 905	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>		4 132 543	9 749 722		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	29 278 282			7 870 448	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	80 902 455	76 006 740	80 902 455	76 006 740	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
Mutualisation élevage	C 473151	pollution élevage Adour Garonne	184 634,00	184 634,00
	C 473152	pollution élevage Artois Picardie	227 642,00	227 642,00
	C 473154	pollution élevage Rhin Meuse	78 800,00	78 800,00
	C 473155	pollution élevage Rhône Méditerranée Corse	87 384,00	87 384,00
	C 473156	pollution élevage Seine Normandie	596 754,00	596 754,00
Inventaire marées vertes littoral	C 443441	Inventaire marées vertes littoral	379 679,00	379 679,00
Biote poissons	C 443441	analyse des poissons	229 516,00	229 516,00
surveillance des xénobiotiques	C 443441	surveillance des xénobiotiques par bio-essais	150 000,00	150 000,00
Masses eaux cotières	C 443441	Qualification des masses d'eau côtières au titre de la DCSMM pour les déchets 2025-2027	690 000,00	690 000,00
DSIUN	C4434421	acompte DSIUN	2 470 153,00	2 470 153,00
entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée			5 094 562,00	5 094 562,00

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

Situation patrimoniale en Euros

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel/exécuté*

CHARGES	BR2 2025	BI 2026	PRODUITS	BR2 2025	BI 2026
Personnel	22 652 000	24 055 000	Subventions de l'Etat	19 090 145	43 411 201
dont charges de pensions civiles**	1 265 412	1 454 000	Fiscalité affectée	365 701 460	427 141 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	94 722 163	96 395 305	Autres subventions	-	-
Intervention (le cas échéant)	270 046 657	359 000 911	Autres produits	16 000 000	3 000 000
TOTAL DES CHARGES (1)	387 420 820	479 451 216	TOTAL DES PRODUITS (2)	400 791 605	473 552 201
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	13 370 785		Résultat : perte (4) = (1) - (2)		5 899 015
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	400 791 605	479 451 216	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	400 791 605	479 451 216

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier.

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	BR2 2025	BI 2026
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	13 370 785	- 5 899 015
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 000 000	5 000 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	18 370 785	- 899 015

Etat prévisionnel/exécuté* de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BR2 2025	BI 2026	RESSOURCES	BR2 2025	BI 2026
Insuffisance d'autofinancement	-	899 015	Capacité d'autofinancement	18 370 785	
Investissements (hors avances)	3 165 116	4 444 875	Financement de l'actif par l'Etat		
Investissements (avances)	2 500	2 500	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat		
			Autres ressources	25 693 403	25 674 273
			Autres ressources de l'Etat		-
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	3 167 616	5 346 390	TOTAL DES RESSOURCES (6)	44 064 187	25 674 273
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	40 896 571	20 327 883	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)		

* L'état prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). L'état exécuté d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le compte financier.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BR2 2025	BI 2026
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	40 896 571	20 327 883
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	21 368 011	24 065 788
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	19 528 560	- 3 737 905
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	128 968 052	149 295 935
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	76 833 987	100 899 775
Niveau final de la TRESORERIE	52 134 065	48 396 160

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT													
Montants en Euros	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	52 134 065	63 068 265	53 519 448	32 639 027	14 482 353	6 544 211	23 275 129	55 611 368	64 985 928	58 608 452	58 885 840	31 985 000	515 739 086
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	30 853 913	22 370 230	10 788 060	8 213 510	13 398 000	49 383 000	65 854 000	38 865 000	34 442 000	39 495 000	49 884 000	52 351 000	415 897 713
Subvention pour charges de service public													
Subvention pour charges d'investissement													
Autres financements de l'Etat													
Fiscalité affectée	30 613 913	22 330 230	10 688 060	8 078 510	13 158 000	48 861 000	65 568 000	38 769 000	34 366 000	39 145 000	49 549 000	51 771 000	412 897 713
Autres financements publics													
Recettes propres	240 000	40 000	100 000	135 000	240 000	522 000	286 000	96 000	76 000	350 000	335 000	580 000	3 000 000
Recettes budgétaires fléchées	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	43 411 201
Subvention pour charges d'investissement fléchée													
Autres financements de l'Etat fléchés	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	3 617 600	43 411 201
Autres financements publics fléchés													-
Recettes propres fléchées													-
Opérations non budgétaires	4 430 942	1 076 980	1 327 545	1 820 843	1 659 885	4 343 945	4 378 266	5 005 586	5 176 550	1 778 415	39 211 187	2 058 691	72 268 835
Emprunts : encaissements en capital	4 006 395	652 433	902 998	1 396 296	1 235 338	1 919 398	1 953 719	4 081 040	2 752 004	1 353 868	3 786 640	1 634 144	25 674 273
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	2 424 547	2 424 547	924 547	2 424 547	424 547	35 424 547	424 547	46 594 562
TVA encaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	5 094 562
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers ASP											35 000 000		35 000 000
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers PSE						2 000 000	2 000 000	500 000	2 000 000				6 500 000
Autres encaissements d'opérations non budgétaires													
A. TOTAL	38 902 465	27 064 810	15 733 205	13 651 953	18 675 485	57 344 545	73 849 866	47 488 186	43 236 151	44 891 015	92 712 787	58 027 291	531 577 749
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	24 286 737	32 932 109	32 932 109	27 932 109	22 932 109	34 932 109	35 832 109	33 432 109	44 932 109	40 932 109	74 932 109	37 932 113	443 938 934
Personnel	2 190 833	2 190 833	2 190 833	2 190 833	2 190 833	2 190 833	2 190 833	2 190 833	2 190 833	2 190 833	2 190 833	2 190 837	26 290 000
Fonctionnement	2 540 310	2 540 310	2 540 310	2 540 310	2 540 310	2 540 310	2 540 310	2 540 310	2 540 310	2 540 310	2 540 310	2 540 310	30 483 717
Intervention aides	19 185 188	22 185 188	22 185 188	17 185 188	12 185 188	22 185 188	22 185 188	22 185 188	32 185 188	30 185 188	29 185 188	27 185 188	278 222 250
Intervention ASP													
Intervention PSE						2 000 000	2 000 000	500 000	2 000 000		35 000 000		35 000 000
Intervention Contributions		5 645 372	5 645 372	5 645 372	5 645 372	5 645 372	6 545 372	5 645 372	5 645 372	5 645 372	5 645 372	5 645 372	62 999 092
Investissement	370 406	370 406	370 406	370 406	370 406	370 406	370 406	370 406	370 406	370 406	370 406	370 406	4 444 875
Dépenses liées à des recettes fléchées	3 256 972	3 256 972	3 256 972	3 451 972	3 256 972	3 256 972	3 256 972	3 256 972	3 256 972	3 256 972	3 256 972	3 256 972	39 278 658
Personnel													
Fonctionnement													
Intervention (Fonds vert)	2 938 736	2 938 736	2 938 736	2 938 736	2 938 736	2 938 736	2 938 736	2 938 736	2 938 736	2 938 736	2 938 736	2 938 736	35 264 829
Intervention (Fonds éolien)				195 000									195 000
Intervention (HMUC)	60 126	60 126	60 126	60 126	60 126	60 126	60 126	60 126	60 126	60 126	60 126	60 126	721 514
Intervention (RRAEP)	258 110	258 110	258 110	258 110	258 110	258 110	258 110	258 110	258 110	258 110	258 110	258 110	3 097 315
Investissement													
Opérations non budgétaires	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	2 424 547	2 424 547	1 424 547	1 424 547	424 547	41 424 547	427 047	52 097 062
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital												2 500	2 500
Dépôts et cautionnements													
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	2 424 547	2 424 547	1 424 547	1 424 547	424 547	41 424 547	424 547	52 094 562
TVA décaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	424 547	5 094 562
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers (ASP)											41 000 000		41 000 000
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers (PSE)						2 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000				6 000 000
Autres décaissements d'opérations non budgétaires													-
B. TOTAL	27 968 255	36 613 627	36 613 627	31 808 627	26 613 627	40 613 627	41 513 627	38 113 627	49 613 627	44 613 627	119 613 627	41 616 131	535 315 654
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	10 934 200	- 9 548 817	- 20 880 422	- 18 156 674	- 7 938 142	- 16 730 918	- 32 336 239	- 9 374 560	- 6 377 476	- 277 388	- 26 900 840	- 16 411 160	3 737 905
SOLDE CUMULE (1) + (2)	63 068 265	53 519 448	32 639 027	14 482 353	6 544 211	23 275 129	55 611 368	64 985 928	58 608 452	58 885 840	31 985 000	48 396 160	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (i) ou (ii)

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées en Euros

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT									
	Antérieures à N non dénouées	CF 2021	CF 2022	CF 2023	CF2024	BR2 2025	BI 2026	2027	
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		-	3 240 444	15 132 064	5 240 876	8 458 107	1 307 089	2 825 454	
Recettes fléchées (b)	-	10 809 100	26 246 958	20 717 885	27 499 209	19 090 146	43 411 201		146 139 500
Financements de l'Etat fléchés (plan de relance)		10 809 100	18 619 478	8 037 785	-	-			37 466 363
Financements de l'Etat fléchés (HMUC)			450 000	292 109	742 108				1 484 217
Financements de l'Etat fléchés (RRAEP)			7 177 380	-	6 772 235				13 949 615
Financements de l'Etat fléchés (fonds vert)				12 324 415	19 969 746	17 431 143	43 411 201		93 136 505
Financements de l'Etat fléchés (plan de résilience travaux)				47 160					47 160
Financements de l'Etat fléchés (service civique)		100		404					504
Financements de l'Etat fléchés (contrat CIFRE)				10 461	14 000	10 500			34 961
Recettes propres fléchées				5 552					5 552
Financements de l'Etat fléchés (Fonds éolien)						1 635 000			
Autres financements publics fléchés					1 120	13 503			14 623
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	-	7 568 656	14 355 338	41 090 825	13 800 226	28 855 343	39 278 658		150 249 055
Personnel (Frais de gestion -Fonds vert)									-
AE=CP				536 738		192 029			728 767
Fonctionnement (plan de relance)									-
AE		629 132		-					629 132
CP		47 158	397 890	168 732					613 781
Fonctionnement (frais de gestion fonds vert)									-
AE				171 101		21 725			192 826
CP				171 101		21 725			192 826
Fonctionnement (svce civique)									
AE				315					315
CP				315					315,00
Intervention (plan de relance)									-
AE		43 070 868							43 070 868
CP		7 521 498	13 275 339	14 662 155	812 664				36 271 656
Intervention (HMUC)									-
AE			1 484 217						1 484 217
CP			682 109	60 000	8 595	457 891	721 514		1 208 595
Intervention (RRAEP)									-
AE			-	7 176 716	6 776 553				13 953 269
CP			-	3 568 674	3 652 380	4 841 609	3 097 315		12 062 663
Investissement (Frais de gestion - fonds vert)									-
AE				38 756		12 749			31 290 184
CP				38 756		12 749			9 365 343
Intervention (fonds vert)									-
AE				47 020 736	31 238 679	16 724 887			94 984 302
CP				21 821 181	9 326 587	23 329 340	35 264 829		89 741 937
Investissement (plan de résilience 2)									-
AE				47 160					47 160
CP				47 160					47 160
Fonctionnement (svce civique)									
AE				16 013					16 013
CP				16 013					16 013
Intervention (fonds éolien)									
AE							385 000		
CP							195 000		
Trop perçu Plan de relance									-
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)		3 240 444	15 132 064	5 240 876	8 458 107	1 307 089	2 825 454		
Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)									
Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.									
Autofinancement des opérations fléchées (d)									
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)									
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)									

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BR1 2025 (mis à jour avec le CF 2024)	BR2 2025	BI 2026
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	752 287 203,05	752 287 203,05	819 805 842
	2 Niveau initial du fonds de roulement	88 071 481,02	88 071 481,02	128 968 052
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	55 465 975,76	55 465 975,76	76 833 987
	4 Niveau initial de la trésorerie	32 605 505,26	32 605 505,26	52 134 065
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	8 458 106,89	8 458 107,43	- 1 307 089
Flux de l'année	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	24 147 398,37	43 800 876,00	53 441 154
	5 Autorisations d'engagement	466 044 656	461 397 198	434 109 294
	6 Résultat patrimonial	7 081 893,63	13 370 785	- 5 899 015
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	12 081 893,63	18 370 785	- 899 015
	8 Variation du fonds de roulement	22 223 336,00	40 896 571	20 327 883
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	25 693 403	25 693 403	25 674 273
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS - 1 420 000	- 1 420 000	- 1 420 000
	Variation des stocks	+ / -		
	Charges sur créances irrécouvrables	- - 1 120 000	- 1 120 000	- 1 120 000
	Produits divers de gestion courante	+ - 300 000	- 300 000	- 300 000
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS 15 182 682	26 481 772	19 983 288
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	- 17 232 749	- 9 858 604	- 23 909 678
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	- 18 649 183	- 29 387 164	- 20 171 773
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	1 416 434	19 528 560	- 3 737 905
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée			
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée			
Niveaux finaux	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	20 806 902	21 368 011	24 065 788
	16 Variation des restes à payer	68 839 639	67 518 639	- 49 109 298
	17 Niveau final de restes à payer	821 126 842	819 805 842	770 696 544
	18 Niveau final du fonds de roulement	110 294 817	128 968 052	149 295 935
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	76 272 878	76 833 987	100 899 775
	20 Niveau final de la trésorerie	34 021 939	52 134 065	48 396 160
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	- 4 888 393	- 1 307 089	2 825 454
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	38 910 332	53 441 154	45 570 705

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

TABLEAU 12
Annexe immobilière

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérateur	Réunion de l'organe délibérant du 11 décembre 2025	Commentaires portant sur la stratégie immobilière de l'établissement : (notamment sur l'avancement des opérations prévues dans le SPSI, la levée des réserves de France Domaine ou du CIE, les économies réalisées ou programmées,...)		
		exécution (année 2024) en €	BI 2025 en CP en €	BI 2026 en CP en €
Données physiques				
Nombre de bâtiments occupés	X	6	6	6
dont biens propres	X	6	6	6
dont biens domaniaux	X	0	0	0
dont prises à bail	X	0	0	0
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	X	0	0	0
Surface totale occupée (m² - SUB)	X	11 202	11 202	11 202
dont biens propres	X	11 202	11 202	11 202
dont biens domaniaux	X	0	0	0
dont prises à bail	X	0	0	0
dont autres mises à disposition (ex. : collectivités territoriales)	X	0	0	0
Ratio m² SUN / poste de travail (*)	X			
	classe de compte (n°)	exécution (année 2024) en €	BI 2025 en CP en €	BI 2026 en CP en €
Dépenses de fonctionnement à l'€ près				
Redevances de crédit-bail immobilier (*)	6125			
Locations immobilières (*)	6132	215 703	125 000	17 600
Entretien et réparations sur biens immobiliers (*)	61523157/61563157	205 390	281 920	135 150
Dépenses d'acquisition à l'€ près				
Acquisition de biens propres ou de biens domaniaux	X	1 217 329		
Dépenses d'investissement à l'€ près				
Réalisation de travaux structurants sur les biens propres ou domaniaux	213 + 231	505 309	465 248	517 000
Produits de cession d'immobilisations corporelles à l'€ près				
dont biens propres	7752			
dont biens domaniaux	7752			

(*) Les données sont disponibles à la saisie dans le système d'informations des opérateurs de l'Etat (SI OPE)

Tableau de bord Agence de l'eau Loire Bretagne

1 - Autorisations budgétaires et équilibre financier

1.1 - Emplois

Données	Unité	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025	BI 2026
Autorisation d'emplois	ETPT	295,45	297,72	295,76	295,76	294,23
dont emplois sous plafond législatif	ETPT	292,45	294,72	292,76	292,76	291,73
dont emplois hors plafond législatif	ETPT	3,00	3,00	3,00	3,00	2,50
Schéma d'emplois	ETP				0	0

1.2 - Crédits

Données	Unité	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025	BI 2026
Total des AE	K€	444 024	433 525	466 045	461 397	434 109
Total des CP	K€	583 308	430 031	397 205	393 879	483 219
Total des recettes	K€	428 382	396 054	379 972	384 020	459 309
Solde budgétaire	K€	- 7 374	- 33 977	- 17 232 749	- 9 858 604	- 23 910

1.3 - Trésorerie

Données	Unité	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025	BI 2026
Niveau de trésorerie	K€	32 606	35 657	34 022	52 134	48 396
dont trésorerie fléchée	K€					
dont trésorerie non fléchée	K€					

2 - Indicateurs

2.1 - Indicateurs d'analyse budgétaire

Données	Unité	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025	BI 2026
Dépenses de personnel (CP)	K€	24 440	26 460	26 460	25 460	26 290
Dépenses de fonctionnement (CP)	K€	9 755	25 108	32 008	32 008	30 484
Dépenses d'intervention (CP)	K€	544 866	374 213	334 487	333 245	422 000
Poids des dépenses de personnel / Dépenses totales hors investissements	%	4,41%	6,63%	7,22%	6,95%	5,81%
Coût moyen par ETPT	K€	0,02	84,76	82,72	86,08	89,35
Niveau des RAP	K€	752 287	784 916	821 127	819 806	770 697
Poids des CP issus des AE consommées sur exercices antérieurs	%	NC	NC	NC	NC	NC
Poids relatif des RAP (RAP/Total CP hors personnel)	%	135%	194%	221%	222%	0%
CAP constatées au CF	K€	NC	NC	NC	NC	NC
Poids des CAP au sein des RAP (CAP/Total RAP)	%	NC	NC	NC	NC	NC
Recettes propres	K€	3 713	3 000	3 000	16 000	3 000
Poids des recettes propres / recettes totales	%	0,87%	0,76%	0,79%	4,05%	0,65%
Nombre de jours de fonctionnement /Trésorerie	jours fonct.	1 220	518	388	595	579

2.2 - Ratio d'analyse financière

	Unité	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025	BI 2026
Résultat	K€	-53 166	-25 354	7 082	13 371	-5 899
Capacité d'autofinancement	K€	-50 862	-20 354	12 082	18 371	-899
Niveau du fonds de roulement	K€	88 071	123 039	110 295	128 968	149 296

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	291,73	2,5	294,23

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	291,73	26 194 000,00	2,5	96 000,00	294,23	26 290 000,00
1 - TITULAIRES	42,60	3 824 990,23			42,60	3 824 990,23
* Titulaires Etat	42,60	3 824 990,23			42,60	3 824 990,23
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	0
2 - CONTRACTUELS	249,13	22 369 009,77	2,5	96 000,00	251,63	22 465 009,77
* Contractuels de droit public	249,13	22 369 009,77	0	0	249,13	22 369 009,77
δCDI	238,38	21 403 783,36			238,38	21 403 783,36
δCDD	9,75	875 437,90	0	0	9,75	875 437,90
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	1	89 788,50	0	0	1	89 788,50
* Contractuels de droit privé	0	0,00	2,5	96 000,00	2,5	96 000,00
δCDI	0	0,00			0	0,00
δCDD	0	0,00			0	0,00
3 - CONTRATS AIDES			0	0	0	0
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						0

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité](#)
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0,00
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme](#)
(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

A remplir au BI et au CF. Le cas échéant, actualisé en cours d'exercice à la demande du contrôleur dans le document de contrôle (ex : CRG)

Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel (DPGECP)

SUIVI DES DEPENSES DE PERSONNEL 2026

ORGANISME : Agence de l'eau Loire Bretagne		Exercice : 2026		Arrêté le : 12/11/2025	
en euros	Prévision d'exécution N-1 (2025)	BI N (2026) ou dernier BR N	Exécution au 31/08/N	Prévision d'exécution au 31 décembre N	Ecart BI ou BR N- Prev d'exécution au 31 dec N
1. Titulaires	4 104 043	3 895 741			
2. Contractuels (y compris hors plafond LFI dont contrats aidés et apprentis)	22 355 957	22 394 259			
(le cas échéant) Dont contractuels hors plafond LFI	106 000	96 000			
3. Autres dépenses de personnel (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)					
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL (1+2+3)*	26 460 000	26 290 000		26 290 000	

*Le total des dépenses de personnel (1+2+3) correspond à l'enveloppe des dépenses de personnels en AE=CP figurant dans le tableau des autorisations budgétaires soumis au vote de l'organe délibérant.

Note : Il convient de remplacer "N" et "N-1" par les exercices considérés.

POUR INFORMATION (facultatif, à la demande du contrôleur budgétaire dans le document de contrôle) :

Dépenses relatives aux agents rémunérés par l'organisme, compris dans ses dépenses de personnel, mais en fonction dans une autre entité (mises à disposition dites "sortantes" - dépenses de personnels incluses dans le tableau ci-dessus) :

en euros	Prévision d'exécution N-1 (2025)	BI N (2026) ou dernier BR N	Exécution au 31/08/N	Prévision d'exécution au 31 décembre N	Ecart BI ou BR N- Prev d'exécution au 31 dec N
Agents sortants remboursés à l'organisme					
Agents sortants non remboursés à l'organisme					

Remboursements payés par l'organisme au titre des agents en fonction en son sein mais non compris dans ses dépenses de personnel (mises à dispositions dites "entrantes", donnant lieu à remboursements imputés en dépenses de fonctionnement):

en euros	Prévision d'exécution N-1 ou Execution CF N-1	BI N ou dernier BR N	Exécution au XX	Prévision d'exécution au 31 décembre N	Ecart BI ou BR N- Prev d'exécution au 31 dec N
Agents entrants remboursés par l'organisme					

A remplir au BI et au CF. Le cas échéant, actualisé en cours d'exercice à la demande du contrôleur dans le document de contrôle (ex : CRG)

Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel (DPGECP)

TABLEAU 3 - DETAIL DES FACTEURS D'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL 2026

ORGANISME :	Agence de l'eau Loire Bretagne	Exercice : 2026	Arrêté le : 12/11/2025
-------------	-----------------------------------	-----------------	------------------------

en euros			Prévision d'exécution N-1 (2025)	BI N (2026)	Incidence des mesures de l'exercice N sur N+1	Actualisation au 31/08/2026	Réalisé au 31 décembre N
Socle exécution N-1 retraitée (en AE=CP)	Enveloppe "personnel" exécutée en N-1 (hors CAS pensions)		23 298 609	23 666 309			
	Correction (hors variation d'effectifs)		-340 833	-396 571			
	CAS Pensions		1 141 279	1 265 412			
	Sous-total		24 099 055	24 535 150			
Facteurs d'évolution (en AE=CP)	Variation nette d'effectifs	Extension en année pleine des variations de N-1 vers N					
		Variation d'effectifs de N	2 120	-68 619			
		Sous-total	2 120	-68 619			
	Effets de reports extension en année pleine des mesures de N-1 vers N (autres que variations d'effectifs)	Extension en année pleine des variations des mesures générales de N-1 vers N					
		Extension en année pleine des variations des mesures catégorielles de N-1 vers N					
		Extension en année pleine des variations des mesures individuelles de N-1 vers N					
		Sous-total					
	Mesures nouvelles de N	Mesures générales	371 321	1 100 000			
		Mesures catégorielles	0				
		Mesures individuelles	265 229	278 324			
		Sous-total	636 549	1 378 324			
	Variation du CAS Pensions (compte 64)		124 133	188 588			
	Variation des charges sociales (compte 645 hors CAS pensions)		120 155	132 950			
	Variation autres charges sociales (comptes 647) Variation des impôts et taxes associés (cpt.631, 633, etc)		71 569	123 607			
	Ligne d'ajustement (à constater au CF 2025 : -1 000 000 € dû au report de la révision du QSAE et à l'absence de GIPA)		1 406 419				
	Sous-total						
	TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL (enveloppe de dépenses de personnel du tableau des autorisations budgétaires, en AE=CP)		26 460 000	26 290 000		0	

* A renseigner dès l'inscription de mesures nouvelles reconductibles ou de variation d'effectifs. La colonne sera actualisée (et déplacée) à chaque actualisation de N.
Note : Il convient de remplacer "N" et "N-1" par les exercices considérés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 166

CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative) ;
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire) ;
- vu la délibération n° 2018-102 modifiée du 4 octobre 2018 du conseil d'administration adoptant le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- vu l'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable ;
- vu l'avis favorable de la commission Budget et finances réunie le 4 décembre 2025 ;

après avoir été informé de l'état de déploiement du Contrôle Interne Budgétaire et du Contrôle Interne Comptable,

DÉCIDE :

Article unique

- d'acter de l'avancée du déploiement du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable ;
- de valider le plan d'actions établi sur la base des cartographies des risques budgétaires et comptables ;
- de valider le calendrier des revues de processus et le plan de contrôle interne CIB – CIC pour l'année 2026.

Le directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Loïc OBLED

La présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne

SIGNÉ

Sophie BROCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance plénière du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 167

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2025-2030

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie - réglementaire),
- vu le 12^e programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu l'avis favorable de la commission Budget et finances réunie le 4 décembre 2025,

DÉCIDE :

Article unique 1

D'autoriser le directeur général et la présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à finaliser le contrat d'objectifs et de performance 2025-2030 et à le signer au nom de l'agence de l'eau.

Le Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne



Loïc OBLED

La Présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne



Sophie BROCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 11 décembre 2025

Délibération n°2025 - 168

**12^e PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**

**Liste des systèmes d'assainissement prioritaires au 12^e programme
pour la période 2026 - 2030**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2024-96 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration adoptant le 12^e programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2024-102 du 14 novembre 2024 du conseil d'administration portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 12^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2024-104 du 14 novembre 2024 du conseil d'administration portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2024-120 du 12 décembre 2024 du conseil d'administration portant approbation de la liste initiale des systèmes d'assainissement prioritaires pour la période 2025-2030,
- vu la délibération n° 2024-122 du 12 décembre 2024 du conseil d'administration portant approbation de la liste des cibles d'usages sensibles pour la période 2025-2030,
- vu l'avis favorable de la commission Programme réunie le 04 décembre 2025.

DECIDE :

Article unique

D'approuver la liste des systèmes d'assainissement prioritaires (SAP) pour la période 2026-2030 annexée à la présente délibération.

Le directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Pour la présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne
le 1^{er} vice-président du conseil d'administration

SIGNÉ

Loïc OBLED

SIGNÉ

James GANDRIEAU

Annexe : liste des systèmes d'assainissement prioritaires (2026-2030)

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0403030S0001	03	BIOZAT	BIOZAT		FRGR0276
0403043S0001	03	BROUT VERNET	CD 222		FRGR0276
0403048S0001	03	CERILLY	CERILLY		FRGR1521
0403082S0003	03	COMMENTRY	Le Stade		FRGR1802 / FRGR0148
0403084S0001	03	COSNE D ALLIER	Bourg		FRGR0326
0403094S0002	03	CREUZIER LE VIEUX	VICHY-RHUE		FRGR0143B
0403118S0004	03	GANNAT	Les Cavillons		FRGR0276
0403128S0001	03	HURIEL	Bordure MAGIEURE		FRGR0320
0403159S0002	03	MALICORNE	LES BRANDES STEP DE COMMENTRY (A MALICORNE)		FRGR1809 / FRGR0326
0403165S0001	03	MAYET DE MONTAGNE	CD 207		FRGR1700
0403185S0005	03	MONTLUCON	LES BUISSONNETS		FRGR0148
0403186S0001	03	MONTMARAUT	ZONE SUD		FRGR0282
0403186S0002	03	MONTMARAUT	MONTMARAUT NORD - CD 68		FRGR0327
0403195S0001	03	NERIS LES BAINS	MOULIN RETY		FRGR0319
0403211S0003	03	PREMILHAT	PREMILHAT BOURG		FRGR1799
0403212S0003	03	QUINSSAINES	La Prade		FRGR1799
0403212S0004	03	QUINSSAINES	CLOS DE LA BERGEROTTE		FRGR1799
0403264S0002	03	SAINT YORRE	Bordure de l'Allier		FRGR0143B
0403315S0003	03	VILLEFRANCHE D ALLIER	CD 38		FRGR0327 / FRGR0326
0417003S0003	17	AIGREFEUILLE-D'AUNIS	GRANDS CHAMPS ET SALLES SUR MER	P: Les Boucholeurs	
0417008S0002	17	ANDILLY	Terres du port		FRGR2302
0417094S0002	17	CHATELAILLON-PLAGE	CHATELAILLON-PLAGE	B: Plage Sud, Plage Nord, Plage Du Platin Nord, Plage Du Platin Sud - P: Les Boucholeurs	
0417218S0003	17	MARANS	BOUT DES BARQUES EST		FRGR2301
0417300S0002	17	LA ROCHELLE	PORT NEUF	B: Plage Du Platin Nord, Plage Du Platin Sud, Plage De La Concurrence - P: Les Boucholeurs	
0417315S0001	17	SAINT-CHRISTOPHE	SAINT-CHRISTOPHE	P: Les Boucholeurs	
0417407S0001	17	SAINTE SOULLE	NORD EST D'USSEAU		FRGR2302
0417439S0001	17	TAUGON	TAUGON		FRGR2301

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0418210S0002	18	SAINT GEORGES SUR LA PREE	ROUTE DE THENIOUX		FRGR2145
032102300001	21	ARNAY LE DUC	ARNAY LE DUC		FRGR0184A
0422007S0001	22	BINIC-ETABLES- SUR-MER	LE CHIEN NOIR	B: Banche - P: Plage de la Banche	
0422054S0001	22	ERQUY	TU ES ROC	B: Du Centre	
0422055S0001	22	BINIC-ETABLES- SUR-MER	LE PONTO	B: Le Moulin	
0422066S0001	22	MENE	Route de BOQUEN		FRGR0032A
0422093S0006	22	LAMBALLE ARMOR	TREGOMAR		FRGR0038A/FRGR0038B
0422096S0001	22	LANDEBIA	LANDEBIA		FRGR1437
0422105S0001	22	LANGUENAN	ROUTE DE PLANCOET		FRGR1649
0422109S0001	22	LANLOUP	PRAT VILLIN AR VENECH	B: Brehec Port	
0422113S0003	22	LANNION	STEP DE LOGUIVY LES LANNION	B: Goas Lagorn (Beg Leguer - Est)	
0422136S0006	22	LOUDEAC	Z.I. CALLOUET (ICPE)		FRGR0126C
0422136S0007	22	LOUDEAC	BODIN		FRGR0126C
0422143S0001	22	MATIGNON	N.O. DU BOURG	P: Baie de la Fresnaye - C: Baie de la Fresnaie Partie Est	
0422158S0005	22	GUERLEDAN	PONT ALPIN		FRGR0099
0422162S0001	22	PAIMPOL	KERAUDREN	B: Cruckin, Poulafret, La Tossen, Loguivy	
0422166S0001	22	PENVENAN	KER LEGAN	P: Pellinec	
0422175S0001	22	PLEDELIAC	ROUTE DE ST ESPRIT		FRGR1417
0422180S0001	22	PLELAN LE PETIT	BOURG DE PLELAN- LE-PETIT		FRGR0034
0422183S0003	22	PLEMET	LA POTERIE		FRGR1317
0422186S0001	22	PLENEUF-VAL- ANDRE	LA COUR	B: Les Valleees, Murs Blancs - Casino Sud	
0422190S0001	22	PESLIN TRIGAVOU	VILLE DES CHAMPS		FRGR0031A
0422194S0001	22	PLESTIN LES GREVES	L.D LA VILLE NEUVE	P: Le Douron - C: Baie de Locquirec	
0422195S0001	22	PLEUBIAN	HAMEAU ST ANTOINE	B: Port La Chaine	
0422209S0001	22	BEAUSSAIS-SUR- MER	Les Saudray	B: L'Islet	
0422213S0001	22	PLOUER-SUR- RANCE	LA MINOTAIS	P: Pointe du Chatelet	
0422214S0001	22	PLOUEZEC	LAN BIHAN		FRGR1484
0422222S0001	22	PLOUHA	KERNESCOP	B: Le Palus	
0422226S0002	22	PLOUMILLIAU	KERDRINQUEN	B: Le Bourg Nord	
0422268S0001	22	RUCA	BOURG DE RUCA		FRGR0035
0422278S0002	22	SAINT-BRIEUC	LE LÉGUÉ	B: Le Valais, Lermot, Saint Laurent: Les Nouelles, Martin, Les Rosaires, Tournemine, Béliard - P: Baie de Saint-Brieuc, Morieux Z1, Saint- Laurent - C: Baie de Morieux - Hillion, Baie d'Yffiniac Est	
0422280S0001	22	SAINT CARNE	SAINT-CARNE		FRGR0016
0422282S0001	22	SAINT-CAST-LE- GUILDO	SEMAPHORE	B: La Fresnaye	
0422325S0001	22	SAINT-QUAY- PORTRIEUX	CARREFOUR D9 ET D786	B: Saint Marc	

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0422326S0001	22	SAINT RIEUL	Le Bouchonnet		FRGR0038A/FRGR0038B
0422337S0001	22	SEVIGNAC	Section YC n010		FRGR0033
0422343S0001	22	TREBEURDEN	TROVERN BIHAN	B: Pors Mabo - P: Pors Mabo	
0422349S0002	22	TREDREZ-LOCQUEMEAU	LOCQUEMEAU KERBABU	B: Baie De La Vierge - Pont Roux	
0422353S0002	22	TREGASTEL	KERLAVOS	B: Coz Pors	
0422368S0001	22	TREMEREU	BOURG DE TREMEREU		FRGR0031A
0422389S0001	22	YFFINIAC	LE MOULIN HERY	B: Le Valais, Lermot, Saint Laurent: Les Nouelles, Martin, Les Rosaires, Tournemine, Béliard - P: Baie de Saint-Brieuc, Morieux Z1, - C: Baie de Morieux - Hillion, Baie d'Yffiniac Est	
0423008S0001	23	AUBUSSON	AUBUSSON GOT BARBAT		FRGR0364B
0423020S0001	23	BELLEGARDE EN MARCHE	BELLEGARDE EN MARCHE		FRGR0316
0423035S0001	23	BUDELIERE	bourg		FRGR1754
0423036S0002	23	BUSSIERE DUNOISE	BUSSIERE DUNOISE		FRGR1765
0423061S0001	23	CHENERAILLES	CHENERAILLES		FRGR1718 / FRGR0318
0423093S0002	23	GOUZON	GOUZON		FRGR0318
0423096S0006	23	GUERET	LES GOUTTES		FRGR1749 / FRGR0364B
0423106S0001	23	LEPAUD	DERRIERE LE CIMETIERE		FRGR1771
0423176S0002	23	SOUTERRAINE	PRES VOIE SNCF		FRGR0405
0423192S0001	23	FURSAC	FURSAC BOURG		FRGR0410A
0423247S0003	23	SAINT VAURY	La Jarrige		FRGR0410A
0428018S0001	28	AUTHON DU PERCHE	SUD DU BOURG		FRGR0494 / FRGR0491
0428021S0001	28	BAILLEAU LE PIN	ROUTE SANDARVILLE		FRGR0491
0428051S0003	28	BONNEVAL	SAINT MARTIN		FRGR0491
0429023S0001	29	CARANTEC	CARANTEC	P: Pointe St Jean - C: Rivière de Penzé	
0429031S0004	29	CLOHARS CARNOET	KERZELLEC	C: Rivière de la Laita - La Laita aval, Anse de Stervilin	
0429037S0002	29	COMBRIT	COMBRIT KER FOREST DU	C: Rivière de l'Odet aval, Rivière de l'Odet intermédiaire	
0429039S0003	29	CONCARNEAU	CONCARNEAU - TREGUNC (KERAMBRETON)	B: Loc'H Roz	
0429042S0002	29	CROZON	Communale	B: Postolonnec - P: Fret	
0429056S0002	29	LA FOREST-LANDERNEAU	BOURG DE FOREST LANDERNEAU	C: Rivière de l'Elorn intermédiaire	
0429058S0003	29	FOUESNANT	KERAMBRIS	P: Kerleven - C: Rivières de Penfoulc et de la Fôret	
0429058S0004	29	FOUESNANT	PENFALUT	P: Moustierlin	
0429077S0002	29	GUISSENY	KERVELERE	B: Croix, Barrachou, Dibennou, Kerlouan	
0429101S0002	29	LANDEDA	LANDEDA	P: Brouennou - C: Rivière de l'Aber Benoît aval	
0429103S0002	29	LANDERNEAU	Bois Noir	C: Rivière de l'Elorn intermédiaire	
0429105S0003	29	LANDIVISIAU	SIALL		FRGR0066C
0429117S0003	29	LANNILIS	LANNILIS MILIN AL LENN	C: Rivière de l'Aber Benoît amont, Rivière de l'Aber Wrac'h amont	11 décembre 2025

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0429124S0002	29	LESNEVEN	MOULIN DE LESCOAT	B: Croix, Barrachou, Dibennou, Kerlouan	
0429133S0001	29	LOCQUIREC	LOCQUIREC - LE BOUILLEN	B: Moulin De La Rive	
0429151S0002	29	MORLAIX	KERANROUX	P: La Palud - C: Baie de Locquirec-Plestin Les Grèves, Anse de Térénez, Baie de Morlaix aval, Baie de Morlaix amont	
0429161S0003	29	PLEUVEN	Nouvelle STEP Moulin du Pont	C: Rivière de l'Odet aval, Rivière de l'Odet intermédiaire	
0429163S0001	29	PLEYBER CHRIST	Communale		FRGR0052
0429176S0001	29	PLONEVEZ PORZAY	PLONEVEZ	C: Estran baie de Douarnenez	FRGR1324
0429177S0001	29	PLOUARZEL	PLOUARZEL KERVOULOU	B: Porsmoguer-Kerhornou	
0429178S0001	29	PLOUDALMEZEAU	RANTERBOUL	B: Treompan, Kerdeniel	
0429186S0001	29	PLOUEZOC'H	PLOUEZOCH	P: Barnenez - C: Baie de Morlaix amont, Anse de Térénez, Baie de Morlaix aval	
0429188S0004	29	PLOUGASNOU	KERALLAS		FRGR1453
0429188S0005	29	PLOUGASNOU	Terenez	P: Barnenez - C: Anse de Térénez, Baie de Morlaix aval, Baie de Morlaix amont	
0429189S0001	29	PLOUGASTEL-DAOULAS	TOUL AR RANNIC	P: Moulin Neuf	
0429189S0002	29	PLOUGASTEL-DAOULAS	TINDUFF	P: Moulin Neuf	
0429189S0003	29	PLOUGASTEL-DAOULAS	AUBERLACH'	P: L'Auberlac'h	
0429189S0004	29	PLOUGASTEL-DAOULAS	ST ADRIEN	P: L'Auberlac'h	
0429190S0001	29	PLOUGONVELIN	CREAC H MEUR	B: Illien	
0429195S0001	29	PLOUGUERNEAU	PRAT MENAN - PLOUGUERNEAU	C: Rivière de l'Aber Wrac'h aval	
0429206S0005	29	PLOUNEVEZ LOCHRIST	KERGOAL		FRGR2237
0429209S0002	29	PLOUVIEN	CROAS MESDUAN		FRGR1457
0429217S0002	29	PONT-AVEN	PONT AVEN - STEP DE PARC MOOR	C: Rivière de l'Aven intermédiaire, Rivière de l'Aven aval	
0429218S0001	29	PONT-CROIX	LESPOUL - TOULBROEN	C: Rivière du Goyen	
0429220S0002	29	PONT-L'ABBE	PRAT KERLOT PONT L'ABBE	P: Pointe Chevalier Ouest - C: Rivière de Pont l'Abbé aval	
0429221S0001	29	PORSPODER	SAINT DENECH	B: Château, Penfoul, Verlen, Bourg, Melon, Mazou, Pors An Eis Vinis	
0429232S0004	29	QUIMPER	Le Corniguel	C: Rivière de l'Odet aval, Rivière de l'Odet intermédiaire	
0429233S0006	29	QUIMPERLE	KERAMPOIX	C: Rivière de la Laita - La Laita aval, Anse de Stervilin	
0429236S0006	29	RIEC-SUR-BELON	BOURG	C: Rivière de Bélon intermédiaire	
0429237S0001	29	ROCHE MAURICE	STANZOLCH		FRGR0066C
0429259S0002	29	SAINT-POL-DE-LEON	Communale	P: Pointe St Jean - C: Rivière de Penzé	
0429273S0001	29	SANTEC	COMMUNALE - SANTEC	B: Toul An Ouch	
0429277S0007	29	SIZUN	VERN AR PLANTEG		FRGR0066B
0435009S0001	35	BAGUER-MORVAN	LA HALONGE	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435010S0003	35	BAGUER-PICAN	BOURG	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435017S0001	35	BAIN DE BRETAGNE	BAIN-DE-BRETAGNE		FRGR1171

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0435013S0001	35	BAINS SUR OUST	N.O. Agglomération		FRGR1127
0435022S0002	35	BECHEREL	STEU DE BECHEREL - LE PRIEURE		FRGR0016/FRGR0028
0435025S0001	35	BILLE	RTE DE PARCE		FRGR1351 / FRGR0013
0435037S0003	35	BREAL SOUS MONTFORT	BREAL-SOUS-MONTFORT		FRGR0114
0435041S0003	35	BRIE	LA MOUSTIÈRE		FRGR0118
0435049S0001	35	CANCALE	CANCALE LA SOUCHETIERE	B: Port Pican - C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435070S0001	35	CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE	MARAIS ROUTE DE ST MALO	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435076S0001	35	CHAVAGNE	STEU DE CHAVAGNE - SUD AGGLO		FRGR0114
0435078S0001	35	CHERRUEIX	LA GESLIERE	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435081S0001	35	CLAYES	LE FEU DES OSIERS		FRGR0114 / FRGR0115
0435091S0001	35	CROUAIS	CROUAIS		FRGR0114 / FRGR0116
0435093S0002	35	DINARD	STEU DE DINARD	B: Port Blanc - P: La Roche Pelee, Pointe de la Malouine, Saint-Enogat	
0435099S0002	35	DOMLOUP	STEP DE MONGAZON		FRGR0118 / FRGR1257
0435101S0001	35	DOURDAIN	Sud du bourg		FRGR0009B/FRGR0108
0435116S0001	35	LA FRESNAIS	USINE DE DEPOLLUTION - RUE DES CHAMPS	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435122S0001	35	GOUESNIERE	RTE DE DOL	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	FRGR0025B
0435132S0001	35	HIREL	HIREL BOURG	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435132S0002	35	HIREL	CD 3 - VILDÉ LA MARINE	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435146S0001	35	LANGOUET	sud du bourg		FRGR0112 / FRGR0010
0435147S0001	35	MESNIL ROC H	RTE ST PIERRE PLESGUEN		FRGR1438
0435154S0001	35	LIVRE SUR CHANGEON	LA DRIAIS		FRGR0108
0435155S0001	35	LOHEAC	BORDURE RD 177		FRGR1183
0435167S0002	35	MARTIGNE FERCHAUD	LE PRE CARO		FRGR0604
0435169S0001	35	MAXENT	LE GRAND LANDIER		FRGR1223
0435171S0001	35	MEDREAC	ROUTE DE BEDEE		FRGR0026
0435172S0001	35	MEILLAC	MEILLAC		FRGR0028
0435175S0001	35	MERNEL	SUD BOURG		FRGR0135
0435179S0002	35	MINIAC-MORVAN	MINIAC-MORVAN	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435179S0004	35	MINIAC MORVAN	La Ville Oger	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	FRGR1438
0435184S0004	35	MONTAUBAN DE BRETAGNE	AVENUE DE LA GARE (STEP ICPE)		FRGR0114 / FRGR0116
0435186S0001	35	MONT-DOL	STEP DE DOL DE BRETAGNE	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435201S0002	35	MUEL	ROUTES DE RENNES - EST DU BOURG		FRGR0114/FRGR0113
0435210S0002	35	PACE	STEU DE PACE - LD PONT DE PACE		FRGR0112
0435211S0001	35	PAIMPONT	ROUTE DE PLELAN		FRGR0128
0435214S0001	35	PARCE	PARCE		FRGR1343
0435223S0002	35	PLELAN LE GRAND	L. D. LE LANDIER DU TERTRE		FRGR0128
Conseil d'Administration Délibérations		BERGUER	ROUTE DE ROZ LANDRIEUX	44C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	11 décembre 2025

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0435226S0001	35	PLEUGUENEUC	Ouest du bourg		FRGR0028
0435228S0003	35	PLEURTUIT	PLEURTUIT	P: Pointe du Chatelet	
0435231S0001	35	POLIGNE	CHOISEL - RTE DE RENNES		FRGR1194
0435235S0002	35	RANNEE	LA GRANDE TOUCHE		FRGR0606
0435238S0004	35	RENNES	Beaurade		FRGR0009B
0435246S0001	35	ROZ LANDRIEUX	ROZ LANDRIEUX	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	FRGR0025B
0435247S0001	35	ROZ-SUR-COUESNON	RN 797	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435247S0002	35	ROZ-SUR-COUESNON	BOURG DE ROZ SUR COUESNON	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435255S0001	35	SAINT BENOIT DES ONDES	LE CRAPAUD D'EAU	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	FRGR0025B
0435256S0001	35	SAINT-BRIAC-SUR-MER	LA FOSSE	P: Le Perron, Pointe du Nick	
0435259S0001	35	SAINT-BROLADRE	RTE DE ST MALO	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435260S0001	35	SAINT CHRISTOPHE DES BOIS	ST CHRISTOPHE		FRGR0108
0435263S0001	35	SAINT-COULOMB	RTE DE LA GUIMORAIS	P: Rotheneuf Le Lupin	
0435264S0001	35	SAINT DIDIER	HAMEAU DU PT RIOU		FRGR0009B
0435270S0002	35	SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE	RTE DE ST MALO	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435279S0001	35	SAINT GUINOUX	LA TOISSE	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	FRGR0025B
0435288S0002	35	SAINT-MALO	L.D. "La Grande Rivière"	B: Rochebonne, Bon Secours, Les Bas Sablons, La Hoguette - P: Plage de Rochebonne, Fort National, Grand Be	
0435291S0001	35	SAINT-MARCAN	CD 89	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435299S0004	35	SAINT-MELOIR-DES-ONDES	LIMONAY	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435299S0005	35	SAINT-MELOIR-DES-ONDES	La Petite Couaillerie	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435301S0001	35	MONTAUBAN DE BRETAGNE	SAINT M HERVON		FRGR0026
0435302S0001	35	SAINT ONEN LA CHAPELLE	SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE		FRGR0114 / FRGR0113
0435305S0001	35	SAINT PERAN	Route de Treffendel		FRGR0114/FRGR1279
0435308S0001	35	MESNIL ROC H	LE PIC VENT		FRGR1639
0435320S0001	35	SAINT UNIAC	N.E. DU BOURG		FRGR0116
0435321S0001	35	SAULNIERES	NORD DE L'AGGLOMERATION		FRGR0118 / FRGR1237
0435330S0001	35	TAILLIS	Ouest du bourg		FRGR1308
0435351S0001	35	VERGER	AGGLOMERATION		FRGR0114 / FRGR1279
0435361S0001	35	LE VIVIER-SUR-MER	VILLAGE ES DUPUIS	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0435362S0001	35	TRONCHET	D 9	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	FRGR0025B / FRGR1438
0435362S0002	35	LE TRONCHET	VILLEGATE ET MIRELOUP	C: Rivage zone 2, Rivage ouest (GR3)	
0436010S0001	36	AZAY LE FERRON	AZAY LE FERRON		FRGR2013
0436228S0003	36	VALENCAY	LA FONTAINE BONIN		FRGR0345
0436233S0001	36	VERNELLE	VERNELLE		FRGR0345
0437048S0001	37	CHAMBON	LES CHEVRETTES	B: Le bout du Pont (rivière la Creuse) - commune de Barrou (37019)	11 décembre 2025

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0437050S0003	37	CHAMBRAY LES TOURS	La Madeleine rue Ste Appoline		FRGR2165
0437078S0001	37	CIRAN	LE GUE MEUNIER		FRGR2075
0437122S0002	37	JOUE LES TOURS	GLATINET		FRGR2165
0437179S0001	37	PARCAY MESLAY	PARCAY MESLAY / ROUTE DE ROCHECORBON		FRGR2215
0437249S0001	37	SONZAY	Route d'Ambillou		FRGR1039
0441018S0007	41	BLOIS	LES GRANDS CHAMPS		FRGR0288
0441046S0002	41	CHAUMONT SUR THARONNE	RTE D'YVOY		FRGR0302
0441059S0003	41	CONTROIS EN SOLOGNE	LES MOULINS		FRGR0307
0441067S0002	41	COUR CHEVERNY	RUE DU CARROIR		FRGR0306 / FRGR0288
0441074S0001	41	DHUIZON	BOURG		FRGR0288
0441075S0002	41	DROUE	BOISSELEAU Nord		FRGR1233
0441092S0001	41	CONTROIS EN SOLOGNE	TERRE DES SABLONS		FRGR0307
0441143S0001	41	MONDOUBLEAU	CR 23 et CR 10		FRGR0500B
0441145S0001	41	MONTHOU SUR BIEVRE	LES FONTAINES		FRGR0307
0441147S0001	41	MONTILS	L'HERMITAGE		FRGR0288
0441157S0001	41	MUR DE SOLOGNE	LA TAILLEE		FRGR2208
0441161S0002	41	NOUAN LE FUZELIER	ROUTE DE CHAUMONT		FRGR0303
0441171S0002	41	OUCQUES LA NOUVELLE	LES CHALANDS		FRGR1138
0441204S0001	41	SAINT CLAUDE DE DIRAY	LES PRES DE LA COUR- INF A 2000EH		FRGR0288
0441229S0001	41	SAINT ROMAIN SUR CHER	cr 22		FRGR2192
0441237S0001	41	SASSAY	TENUE DE MONTIGNY		FRGR0307
0441296S0001	41	VOUZON	LES COLMAINS		FRGR0288
0442005S0006	42	ANDREZIEUX BOUTHEON	LES 3 PONTS		FRGR0169 / FRGR0004A
0442010S0001	42	AVEIZIEUX	LE VERJOLAT		FRGR0167B
0442015S0001	42	BELMONT DE LA LOIRE	LA CROISEE		FRGR0187
0442029S0001	42	BUSSIERES	BOURG		FRGR0004A
0442030S0001	42	BUSSY ALBIEUX	LES BUDANTS		FRGR1508
0442046S0001	42	CHAMPDIEU	LES LIATTES		FRGR0172 / FRGR1014
0442059S0002	42	VIRICELLES	LA GARE		FRGR0167B
0442059S0009	42	CHAZELLES SUR LYON	STATION PIERRE CHARVES		FRGR0167A/FRGR0167B
0442065S0001	42	CIVENS	BOURG DE CIVENS		FRGR1452
0442079S0001	42	CUINZIER	LE MALVIRE		FRGR1722
0442094S0002	42	FEURS	FOND FENOUILLET		FRGR0004A
0442095S0002	42	UNIEUX	FIRMINY		FRGR0165 / FRGR2003
0442098S0004	42	FOURNEAUX	BOURG DE FOURNEAUX		FRGR0182
0442122S0002	42	LEZIGNEUX	LES HIVERTS		FRGR0166 / FRGR2199
0442126S0004	42	LURIECQ	LES RIVIERES		FRGR0169

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0442148S0001	42	MONTCHAL	BOURG DE MONTCHAL		FRGR0173
0442152S0002	42	Nandax	NANDAX - RESSINS		FRGR1722
0442159S0006	42	NOIRETABLE	Les Chambonneaux		FRGR0174
0442163S0001	42	PACAUDIERE	LES BARDONS		FRGR1766
0442165S0005	42	PANISSIERES	BARRAUD		FRGR0173 / FRGR0004A
0442169S0002	42	PERIGNEUX	BOURG DE PERIGNEUX		FRGR0169
0442175S0002	42	POUILLY LES FEURS	LES ETANGS		FRGR0004A
0442187S0007	42	ROANNE	LES 3 PONTS		FRGR0004B / FRGR1702
0442189S0004	42	ROCHE LA MOLIERE	MOUSSETTE		FRGR2048
0442193S0002	42	ROZIER EN DONZY	LE CREUX		FRGR1452
0442202S0001	42	SAINT BARTHELEMY LESTRA	LES CHAIZES		FRGR1254
0442204S0005	42	SAINT BONNET LE CHATEAU	LE VILLENEUVE		FRGR0169
0442206S0001	42	SAINT BONNET LES OULES	LIMINAIRE		FRGR0167B
0442208S0001	42	SAINT CHRISTO EN JAREZ	BOURG DE ST- CHRISTO-EN-JAREZ		FRGR2131
0442214S0001	42	SAINT CYR LES VIGNES	AU PONT		FRGR1321
0442218S0019	42	SAINT ETIENNE	FURANIA		FRGR0168 / FRGR0004A
0442222S0004	42	SAINT GALMIER	LES FLACHES		FRGR0167B
0442234S0002	42	SAINT HEAND	LES CHAZOTTES		FRGR2138
0442249S0002	42	SAINT JUST LA PENDUE	LA VILLETTE		FRGR0182
0442256S0007	42	SAINT MARCELLIN EN FOREZ	BOURG		FRGR0166
0442264S0002	42	SAINT MEDARD EN FOREZ	FEYTIBOUT		FRGR0167A / FRGR0167B
0442285S0001	42	SAINT ROMAIN LE PUY	MONTFERRAND		FRGR0166 / FRGR2187
0442288S0003	42	SAINT SIXTE	BOURG DE ST SIXTE		FRGR1508
0442289S0001	42	SAINT SYMPHORIEN DE LAY	CLOS BEAUSEJOUR		FRGR0178B
0442289S0005	42	SAINT SYMPHORIEN DE LAY	LE GAND		FRGR0182
0442299S0002	42	SAVIGNEUX	SITEPUR MONTBRISON		FRGR0172
0442333S0001	42	VILLERS	BOURG DE VILLERS		FRGR1722
0443010S0001	43	ARSAC EN VELAY	LE BOURG		FRGR0003A
0443018S0001	43	BAINS	LE BOURG		FRGR0155
0443032S0003	43	BLAVOZY	LES GRAVIÈRES		FRGR0003A / FRGR0157B
0443040S0002	43	BRIOUDE	LA VILLE		FRGR0246
0443074S0001	43	COHADE	LE BOURG		FRGR0246
0443078S0001	43	COUBON	LE BOURG		FRGR0003A
0443084S0001	43	CUSSAC SUR LOIRE	le bourg		FRGR0003A
Conseil d'Administration Délibérations		RAZAC	verot	47	FRGR0003A 14 décembre 2025

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0443137S0002	43	MONISTROL SUR LOIRE	FOLETIER		FRGR0003A / FRGR1902
0443141S0001	43	MONTFAUCON EN VELAY	LE BOURG		FRGR1821
0443152S0001	43	POLIGNAC	le bourg		FRGR0003A
0443157S0001	43	PUY EN VELAY	CHADRAC		FRGR0003A / FRGR1709 / FRGR0155
0443165S0001	43	ROSIERES	Le Bourg		FRGR0003A / FRGR0159
0443174S0003	43	SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON	Le bourg		FRGR1709
0443205S0003	43	SAINT JUST MALMONT	ROCHE MOULIN		FRGR2003 / FRGR0165
0443216S0001	43	SAINT PAULIEN	le bourg		FRGR0003A / FRGR1751
0443218S0004	43	SAINT PIERRE EYNAC	ST JULIEN CHAPTEUIL		FRGR0157A / FRGR0157B
0443224S0002	43	SAINT SIGOLENE	LA ROUCHOUSE		FRGR0003A / FRGR1902
0443268S0004	43	YSSINGEAUX	APILHAC		FRGR0003A / FRGR0160
0444023S0005	44	BOUVRON	LES LANDES DE LA NOE		FRGR1015
0444062S0003	44	GAVRE	LE LAC		FRGR1053
0444069S0002	44	GUERANDE	STATION DE LA BAULE LIVERY	B: Le Castouillet (Baie), Anse De Toullain, Baie Du Guec	
0444075S0002	44	ISSE	Route d'Abbaretz		FRGR0123
0444087S0005	44	MACHECOUL SAINT MEME	rue des Redoux		FRGR0562B
0444096S0006	44	MESANGER	LA PINSONNIERE		FRGR0537
0444106S0001	44	MOUTIERS EN RETZ	LE SALINEAU	C: Les Grands Rochers	
0444109S0011	44	NANTES	Zone Industrielle de Tougas		FRGR1551 / FRGR1606 / FRGR0541
0444113S0002	44	NOZAY	RUE DE LA CHARRAIE		FRGR1068
0444122S0004	44	PETIT MARS	LA POMMERAIE		FRGR2220
0444129S0002	44	PONTCHATEAU	LA HUBAUDAIS		FRGR0557
0444152S0001	44	SAINT ANNE SUR BRIVET	Le Tremblais		FRGR0557
0444154S0001	44	SAINT BREVIN LES PINS	LES ROCHELETS		FRGR1602
0444161S0001	44	SAINT GILDAS DES BOIS	La Barre		FRGR0557 / FRGR1563
0444182S0001	44	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	La Princetière	B: Port Giraud, La Raize - C: La Prée	
0444184S0010	44	SAINT-NAZAIRE	LES ECOSSIERNES	B: Porce, Villes Martin, Grande Plage De Saint-Nazaire	
0444209S0002	44	TREILLIERES	LES HAIES		FRGR0541
0444212S0016	44	VALLET	LA BARONNIERE		FRGR0548
0444213S0003	44	LOIREAUXENCE	LA NANTAISERIE		FRGR2214
0445042S0002	45	BORDES	LES BORDES		FRGR0296
0445075S0003	45	CHAPELLE SAINT MESMIN	STATION D'EPURATION CHAPELLE SAINT MESMIN		FRGR1642
0445098S0002	45	CLERY SAINT ANDRE	CLÉRY - INTERCOMMUNALE		FRGR0300
0445188S0002	45	LOURY	DEMI-LUNE		FRGR1182
0445203S0001	45	SAINT MARTIN D ABBAT	LES VALLEES OUES		FRGR0296

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0445324S0002	45	TIGY	TIGY		FRGR1140
0445335S0001	45	VIENNE EN VAL	LA MAUGERIE		FRGR1140
0449019S0001	49	LOIRE AUTHION	LA PETITE ROULIERE		FRGR1027
0449022S0002	49	BEAULIEU SUR LAYON-RABLAY	BEAULIEU SUR LAYON-RABLAY		FRGR0527
0449023S0001	49	BEAUPREAU EN MAUGES	BEAUPREAU - COMMUNALE		FRGR0534
0449065S0001	49	HAUTS D ANJOU	D 190 Rte de CHEFFES		FRGR1072
0449083S0001	49	MONTREVAULT SUR EVRE	RUE DE BEZAUGES		FRGR2176
0449092S0002	49	CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE MELAY		FRGR0527 / FRGR0530
0449099S0012	49	CHOLET	CINQ PONTS		FRGR0547B
0449103S0001	49	OMBREE D ANJOU	D 81 rte de Challain		FRGR0522
0449119S0003	49	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	nouvelle STEP		FRGR1106
0449125S0004	49	DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE - LA SAULAIE		FRGR0526 / FRGR0527
0449151S0001	49	BEAUPREAU EN MAUGES	GESTÉ PL DES PEUPLIERS		FRGR0548
0449172S0001	49	OREE D ANJOU	LA POQUELIERE		FRGR0538
0449180S0007	49	LONGUE JUMELLES	Route des pingretières		FRGR0452
0449192S0002	49	MAULEVRIER	MAULEVRIER-ZI		FRGR1540
0449192S0003	49	MAULEVRIER	MAULEVRIER CHEM.DES GATS		FRGR1540
0449199S0001	49	MELAY	MELAY		FRGR0530
0449222S0001	49	MOZE SUR LOUET	Le Pas Chauveau		FRGR0528
0449240S0001	49	PLAINE	LE BEUGNON		FRGR2082
0449281S0002	49	CHEMILLE EN ANJOU	SAINT GEORGES DES GARDES - ROUTE NATIONALE		FRGR0527 / FRGR0530
0449282S0001	49	DOUE EN ANJOU	PONT DU LAYON		FRGR0526 / FRGR0527
0449296S0002	49	OREE D ANJOU	LA PIGRISIÈRE		FRGR1609
0449301S0002	49	SEVREMOINE	SAINT MACAIRE EN MAUGES BD DE L'ÉGALITÉ		FRGR2120
0449301S0003	49	SEVREMOINE	TILLIERES		FRGR0548
0449306S0002	49	SAINT MARTIN DU FOUILLOUX	LA POUPLAUDIERE		FRGR2223
0449314S0001	49	MONTREVAULT SUR EVRE	ST QUENTIN		FRGR2176 / FRGR0534
0449336S0001	49	SOMLOIRE	BOIS D'ANJOU		FRGR2082
0449355S0003	49	TREMENTINES	PONT BLEU-TREMENTINE		FRGR0533/FRGR0534
0449360S0001	49	OREE D ANJOU	LA VARENNE		FRGR0538
0449363S0001	49	BRISSAC LOIRE AUBANCE	VAUCHRETIEN		FRGR0528
0449367S0004	49	ERDRE EN ANJOU	LA POUEZE		FRGR1026
0449373S0006	49	LYS HAUT LAYON	VIHIERS ROUTE DU VOIDE		FRGR0527 / FRGR0529
0449375S0001	49	BEAUPREAU EN MAUGES	VILLEDIEU LA BLOUERE		FRGR2120
0453015S0002	53	BACONNIERE	BOURG DE LA BACONNIERE		FRGR1299
0453065S0001	53	EVRON	CEPUR		FRGR0515 / FRGR0516

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0453084S0001	53	CRAON	LA GAILLOTTIERE		FRGR0504 / FRGR0505A
0453127S0001	53	LASSAY LES CHATEAUX	RTE NIORT LA FONTAINE - LE BOIS HUBERT		FRGR1409
0453152S0003	53	MESLAY DU MAINE	ROUTE DE SABLE		FRGR0488
0453161S0002	53	MONTSURS	MONTSURS		FRGR0516
0453188S0001	53	RENAZE	LES PLANCHETTES		FRGR0521B/FRGR0505A
0453197S0001	53	SAINT AIGNAN SUR ROE	ROUTE DE POUANCE		FRGR0521B / FRGR0521A
0453211S0001	53	SAINT DENIS DE GASTINES	BOURG DE ST DENIS DE GASTINES		FRGR1359
0456003S0003	56	ARRADON	PRAT CADIC	C: Golfe du Morbihan Nord, Golfe du Morbihan - Ile de Boëde et Boëdic	
0456008S0002	56	BADEN	BOURGEREL	C: Golfe du Morbihan Nord, Rivière de Saint Philibert - Zone unique, Rivière de Saint Philibert	
0456021S0001	56	BRANDERION	FONTAINE MOCARD	C: Rivière d'Etel - La côte, Rivière d'Etel - Beg er Vil	FRGR1624
0456034S0001	56	CARNAC	Lieu dit Kergouellec	C: Baie de Quiberon - Baie de Quiberon, Baie de Quiberon - Baie de Plouharnel, Baie de Quiberon - Baie de Plouharnel	
0456046S0002	56	CRACH	LANN PONT HOUAR "KERDAVID"	C: Rivière de Crac'h - Les Presses, Rivière de Saint Philibert - Zone unique Rivière de Saint Philibert	
0456052S0002	56	DAMGAN	ZA LANDE	C: Rivière de Pénerf, Embouchure de la Rivière de Pénerf	
0456062S0001	56	GAVRES	Polygone de GAVRES	P: Ban Gavres, Ile Kerner	
0456078S0003	56	GUIDEL	L.D. Kergroise	C: Rivière de la Laita - La Laita aval, Anse de Stervilin	
0456078S0004	56	GUIDEL	LOCMARIA	C: Rivière de la Laita - La Laita aval, Anse de Stervilin	
0456078S0005	56	GUIDEL	KERGOLDEC	C: Rivière de la Laita - La Laita aval, Anse de Stervilin	
0456083S0002	56	HENNEBONT	LA BECQUERIE	P: Sterbouest - C: Lorient - Le Blavet Aval	
0456088S0001	56	ILE-D'ARZ	Sud du bourg	C: Golfe du Morbihan Nord, Golfe du Morbihan - Ile de Boëde et Boëdic	
0456094S0001	56	KERVIGNAC	Rte de Locmaria	C: Rivière d'Etel - La côte, Rivière d'Etel - Beg er Vil	
0456094S0002	56	KERVIGNAC	KEMORHEN	P: Ban Gavres - C: Lorient - Le Blavet Aval	
0456094S0004	56	KERVIGNAC	LE PORZO	P: Ban Gavres - C: Lorient - Le Blavet Aval	
0456096S0003	56	LANDAUL	MANE CASTEL	P: Le Venec'h - C: Rivière d'Etel - Beg er Vil, Rivière d'Etel - La côte	
0456097S0001	56	LANDEVANT	DERRIERE LA GARE	P: Le Venec'h - C: Rivière d'Etel - Beg er Vil, Rivière d'Etel - La côte	
0456098S0002	56	LANESTER	Z.I. de Kerpont	C: Lorient - Le Blavet Aval	
0456101S0004	56	LANGUIDIC	THEAURAY	C: Rivière d'Etel - La côte, Rivière d'Etel - Beg er Vil	
0456106S0001	56	LARMOR-BADEN	Lieu dit la Saline	C: Rivière de Saint Philibert - Zone unique Rivière de Saint Philibert	
0456109S0003	56	LAUZACH	KERUDO	C: Rivière de Pénerf, Embouchure de la Rivière de Pénerf	
0456114S0001	56	LOCMARIA	Lieu-dit "LE SKEUL"	B: Port Maria	
0456117S0003	56	LOCMINE	LIEU DIT /STATION MIXTE		FRGR0102 / FRGR0101
0456119S0005	56	LOCOAL-MENDON	PONT LESDOURS	P: Le Venec'h - C: Rivière d'Etel - Beg er Vil, Rivière d'Etel - La côte	

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0456121S0005	56	LORIENT	Kerolay rue TOULLEC	P: Sterbouest - C: Lorient - Le Blavet Aval	
0456130S0001	56	MERLEVEZ	EN BORDURE DU R.D N033	C: Rivière d'Etel - La côte, Rivière d'Etel - Beg er Vil	
0456143S0001	56	MUZILLAC	LE BOREC		FRGR0106
0456148S0001	56	NOSTANG	Sud du Bourg	C: Rivière d'Etel - La côte, Rivière d'Etel - Beg er Vil	
0456155S0001	56	PENESTIN	PENESTIN - KERMOURAUD	B: Pont Mahe, Le Goulumer	
0456158S0002	56	PLESCOP	MOUSTOIR	C: Golfe du Morbihan - Ile de Boëde et Boëdic	FRGR1615
0456161S0001	56	PLOEMEL	Pont Laurence	C: Baie de Quiberon - Baie de Quiberon	
0456162S0002	56	PLOEMEUR	AR ROC'H	B: Port Blanc	
0456164S0002	56	PLOEREN	LES DEUX MOULINS	C: Golfe du Morbihan - Ile de Boëde et Boëdic	
0456165S0004	56	PLOERMEL	LA VILLE REHEL/ STATION MIXTE		FRGR1211
0456168S0001	56	PLOUHARNEL	KERNEVE	C: Rivière d'Etel - Beg er Vil, Baie de Quiberon - Baie de Plouharnel, Baie de Quiberon - Baie de Quiberon	FRGR1612
0456169S0003	56	PLOUHINEC	MANESTER	B: Anse Du Magouër - P: Ile Kerner, Ban Gavres - C: Rivière d'Etel - Beg er Vil, Rivière d'Etel - La côte	
0456186S0002	56	QUIBERON	PONT ER BAIL	C: Baie de Quiberon - Baie de Quiberon, Baie de Quiberon - Baie de Plouharnel	
0456193S0001	56	RIANTEC	KERVENNIC	B: Cote Rouge - P: Ile Kerner, Sterbouest, Ban Gavres - C: Lorient - Le Blavet Aval	
0456206S0003	56	SAINT AVE	Lesvellec		FRGR1617
0456233S0001	56	SAINT-PHILIBERT	Z.I. de Kerran	C: Rivière de Crac'h - Les Presses, Rivière de Saint Philibert - Zone unique Rivière de Saint Philibert, Rivière d'Auray aval et Anse de Baden	
0456240S0003	56	SARZEAU	PENVINS INF A 2000 EH- 1950 EH	C: Rivière de Pénerf, Embouchure de la Rivière de Pénerf	
0456243S0002	56	SENE	MOUSTERIAN	B: Montsarrac	
0456244S0001	56	SERENT	LIEU DIT 'LE RIDOLET'/ STATION MIXTE		FRGR0127 / FRGR0134
0456247S0002	56	SULNIAC	Lieu dit 'le GORVELLO'		FRGR1613
0456248S0002	56	SURZUR	TREVINEC	C: Rivière de Pénerf, Embouchure de la Rivière de Pénerf	
0456260S0005	56	VANNES	tohannic	C: Golfe du Morbihan - Ile de Boëde et Boëdic, Golfe du Morbihan Est	
0456262S0001	56	LE BONO	LIEU DIT MANELIO	C: Rivière d'Auray aval et Anse de Baden	
0458067S0003	58	CHAULGNES	BOURG		FRGR2102
0458151S0001	58	MACHINE	BOURG		FRGR2022
0458152S0001	58	MAGNY COURS	MAGNY-COURS		FRGR2023
0458214S0001	58	POUGUES LES EAUX	Bourg		FRGR2083
0458264S0001	58	SAINT PIERRE LE MOUTIER	Ville		FRGR2009
0461096S0002	61	RIVES D ANDAINE	CHAPELLE-D'ANDAINE		FRGR1434
0461211S0002	61	JUVIGNY VAL D ANDAINE	JUVIGNY-SOUS-ANDAINE		FRGR1434
0463034S0002	63	BEAUREGARD L ANVEQUE	BOURG		FRGR0265

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0463040S0001	63	BILLOM	Bourg		FRGR0265
0463049S0001	63	BOUZEL	BOURG		FRGR0265
0463089S0001	63	CHAPPES	Bourg		FRGR0264
0463113S0006	63	CLERMONT FERRAND	LES 3 RIVIERES		FRGR0264 / FRGR0266 / FRGR1494 / FRGR1536
0463125S0001	63	COURPIERE	Bourg		FRGR0231
0463131S0004	63	CULHAT	BOURG		FRGR0267
0463132S0001	63	CUNLHAT	Bourg		FRGR1083
0463143S0001	63	EFFIAT	Bourg		FRGR1503
0463149S0001	63	ENTRAIGUES	STEP du bourg		FRGR0264
0463163S0001	63	GELLES	Bourg		FRGR1338
0463195S0001	63	LEZOUX	LES CHALARDS		FRGR0267
0463214S0001	63	MARTRES DE VEYRE	BOURG		FRGR1030
0463219S0005	63	MAZAYE	MAZAYES - GRAND CHAMBOIS		FRGR1372
0463233S0002	63	MONTAIGUT	LA PRADE 2		FRGR0282
0463234S0002	63	MONTAIGUT LE BLANC	Bourg		FRGR0259
0463248S0002	63	NEBOUZAT	NEBOUZAT BOURG-ANTÉRIOUX		FRGR1213
0463263S0003	63	ORCINES	TERNANT		FRGR1536
0463264S0001	63	ORCIVAL	Bourg		FRGR2227
0463296S0001	63	RAVEL	Bourg		FRGR0267
0463300S0003	63	RIOM	MOULIN D'EAU		FRGR0264 / FRGR1587 / FRGR1656
0463349S0001	63	SAINT GEORGES DE MONS	Bourg		FRGR1664
0463350S0001	63	SAINT GEORGES SUR ALLIER	LIGNAT		FRGR1278
0463364S0005	63	SAINT JEAN D HEURS	MAISON BLANCHE		FRGR1573
0463368S0001	63	SAINT JULIEN DE COPPEL	ST JULIEN DE COPPEL		FRGR0265 / FRGR1497
0463372S0001	63	SAINT LAURE	BOURG		FRGR0264
0463380S0004	63	SAINT NECTAIRE	SAINT NECTAIRE		FRGR0259
0463393S0005	63	SAINT REMY SUR DUROLLE	LES MARTINETS		FRGR0270 / FRGR0231
0463395S0001	63	SAINT SANDOUX	Bourg		FRGR1037
0463413S0001	63	SAUVETAT	BOURG		FRGR1037
0463430S0003	63	THIERS	SAUVAGE BILLEToux		FRGR0270 / FRGR0231
0463446S0001	63	VENSAT	BOURG		FRGR0276 / FRGR1713
060969238002	69	SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	SAINT SYMPHORIEN SUR COISE		FRGR0167A / FRGR0167B
060969240001	69	SAINT VINCENT DE REINS	ST VINCENT DE REINS		FRGR0178B
0469006S0003	69	AMPLEPUIs	STATION AMPLEPUIs LA BLANCHERIE		FRGR0178B
0469078S0002	69	DUERNE	STEU DUERNE LE PONTET		FRGR0167A / FRGR0167B
0469099S0003	69	HAUTE RIVOIRE	LE NOYER		FRGR1321
0469263S0001	69	VILLECHENEVE	VILLECHENEVE		FRGR0173
Conseil d'administration Délibérations		Autun	Les Champs-bon	52	FRGR0184A décembre 2025

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0471040S0002	71	BLANZY	VILLE		FRGR0199 / FRGR0200
0471120S0001	71	CHAUFFAILLES	VILLE-ZI		FRGR0187
0471190S0001	71	EPINAC	LE BOURG		FRGR0193B
0471227S0001	71	GRURY	Bourg		FRGR0211
0471306S0005	71	MONTCEAU LES MINES	VILLE		FRGR0199 / FRGR0200
0471342S0003	71	PARAY LE MONIAL	GUE LEGER		FRGR0200
0471346S0001	71	PERRECY LES FORGES	BOURG		FRGR0204
0471399S0001	71	SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	LES EBAULAIS		FRGR1792
0471479S0001	71	SAINT SERVIN DU BOIS	CHEVROCHES		FRGR0202
0471490S0002	71	SAINT VINCENT BRAGNY	BOURG LES LONGINES		FRGR0204
0471499S0004	71	SANVIGNES LES MINES	LES ESSARTS		FRGR0199 / FRGR1915
0471540S0002	71	TORCY	Z I		FRGR0199 / FRGR0200
0472022S0001	72	BAILLEUL	STEU LE BAILLEUL - BOURG		FRGR1123
0472039S0003	72	BONNETABLE	BOURG		FRGR0471
0472047S0001	72	BRETTE LES PINS	Route de RUAUDIN		FRGR0482
0472058S0001	72	CHANGE	Route d'YVRE		FRGR1210
0472061S0001	72	CHAPELLE D ALIGNE	Rte de BAZOUGES		FRGR1123
0472073S0001	72	CHAUFOR NOTRE DAME	STEU CHAUFOR- NOTRE-DAME		FRGR1221
0472084S0001	72	CLERMONT CREANS	BOURG		FRGR1096
0472124S0001	72	ECOMMOY	STEU ECOMMOY		FRGR1567
0472155S0002	72	LAIGNE EN BELIN	STEU LAIGNE/ST GERVAIS		FRGR0483
0472180S0002	72	MAMERS	LE MAGASIN		FRGR0472/FRGR0471
0472231S0002	72	PARIGNE L EVEQUE	PARIGNE-L'EVEQUE		FRGR0482
0472260S0003	72	RUAUDIN	STEU RUAUDIN		FRGR0482
0472290S0001	72	SAINT JEAN D ASSE	Sud		FRGR1280
0472320S0002	72	SAINT SATURNIN	STATION DE L'ANTONNIERE		FRGR0473
0472334S0003	72	SILLE LE GUILLAUME	STEU SILLE VILLE		FRGR1582
0472340S0002	72	SOULIGNE SOUS BALLON	LES EPINAIS		FRGR1273
0472360S0002	72	TRANGE	STEU TRANGE - BOURG		FRGR0473
0472378S0001	72	VION	CHAPELLE DU CHENE		FRGR1139
0479001S0001	79	ABSIE	L'AUDONNERIE		FRGR0543
0479014S0001	79	LORETZ D ARGENTON	Argenton-L'Eglise - AVENUE G BRASSENS		FRGR0443B
0479017S0001	79	NUEIL LES AUBIERS	LES FORGES		FRGR2054 / FRGR0443B
0479038S0001	79	BOISME	BOISME		FRGR0442
0479043S0001	79	LORETZ D ARGENTON	BOUILLE-LORETZ		FRGR0443B

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0479049S0011	79	BRESSUIRE	LD RHEAS		FRGR0444 / FRGR0443B
0479062S0003	79	CERIZAY	LA RIVIERE		FRGR0543
0479063S0002	79	VAL EN VIGNES	RTE DE BOUILLE ST PAUL		FRGR2080
0479066S0004	79	CHAMPDENIERS	Nouvelle step du bourg de Champdeniers-Saint-Denis		FRGR0580
0479079S0005	79	MAULEON	ST AUBIN DE BAUBIGNE		FRGR2054
0479079S0010	79	MAULEON	LA TOUCHE SALBOEUF (REMPLACE ST JOUIN)		FRGR0546
0479123S0004	79	FORET SUR SEVRE	BOURG DE FORET SUR SEVRE		FRGR0543
0479191S0010	79	NIORT	GOILARD		FRGR0560
0479202S0005	79	PARTHENAY	POMPAIRAIN		FRGR0438A
0479235S0001	79	SAINT AMAND SUR SEVRE	SAINT-AMAND-SUR-SEVRE		FRGR0543
0479257S0001	79	SAINT HILAIRE LA PALUD	BOURG DE ST-HILAIRE-LA-PALUD		FRGR0560
0479285S0003	79	SAINT PARDOUX SOUTIERS	Nouvelle step Bourg Saint-Pardoux		FRGR0438A / FRGR0439
0479299S0002	79	SAINT VARENT	ROUTE DE BOUCOEUR		FRGR0442
0479329S0006	79	THOUARS	STE VERGE		FRGR0438C
0485002S0004	85	AIGUILLON SUR VIE	le grand Fief		FRGR0566C
0485003S0003	85	AIZENAY	ROUTE DE LA GENETE		FRGR1992
0485012S0001	85	BARRE DE MONTS	LA GRANDE COTE		FRGR2052
0485018S0002	85	BEAUVOIR SUR MER	RTE DE LA BARRE DE MONT		FRGR2052
0485019S0005	85	BELLEVIGNY	STATION D'EPURATION COMMUNALE		FRGR0563
0485021S0002	85	BERNARDIERE	NORD DU BOURG		FRGR2088
0485025S0001	85	BOISSIERE DE MONTAIGU	RTE DE BAZOGES		FRGR0549C
0485035S0003	85	BRETIGNOLLES SUR MER	LE BRANDEAU		FRGR0567
0485038S0001	85	BROUZILS	RTE DE L HERBERGEMENT		FRGR0551 / FRGR0550
0485039S0005	85	BRUFFIERE	LA BOULARDIERE		FRGR2081
0485047S0004	85	CHALLANS	LA RIVE		FRGR2052
0485051S0004	85	CHANTONNAY	RTE DE ST PHILBERT		FRGR1950
0485052S0004	85	ACHARDS	LES PEUPLIERS		FRGR0568 / FRGR0567
0485059S0001	85	LA CHATAIGNERAIE	CHARAL SAS		FRGR0586
0485060S0001	85	LES SABLES-D'OLONNE	LE PETIT PLESSIS	P: Le Tanchet, L'Horloge	
0485070S0002	85	COEX	ROUTE DE ST. GILLES		FRGR1975
0485082S0002	85	EPESSSES	EPESSSES		FRGR0543
0485086S0001	85	FALLERON	BOURG DE FALLERON		FRGR0562A / FRGR0562B
0485089S0001	85	FERRIERE	ZONE INDUSTRIELLE		FRGR1532
0485097S0002	85	GAUBRETIERE	ROUTE DES LANDES		FRGR2068
0485099S0001	85	GIROUARD	route de nieul le Dolent		FRGR0568

Code Sandre steu	Dpt	Commune d'implantation de la steu	Nom de la steu	Cibles baignade (B), pêche à pied (P), Zone Conchyliculture (C) Condition de bonification de l'aide : travaux visant une réduction des rejets directs ou un traitement spécifique de la microbiologie à la station tels que requis dans le plan d'action du profil	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux sur les réseaux ou la station associés ou conduisant à un traitement spécifique du phosphore à la station ou alternative équivalente au regard de la cible
0485107S0002	85	MONTAIGU VENDEE	GYMNASE		FRGR1478 / FRGR0550
0485108S0002	85	HERBERGEMENT	LES ABRAIES		FRGR2056
0485109S0005	85	HERBIERS	LA DIGNEE		FRGR0549A
0485119S0001	85	LANDES GENUSSON	STEU LES LANDES GENUSSON		FRGR0549C
0485144S0001	85	MESNARD LA BAROTIERE	BOURG DE MESNARD-LA-BAROTIERE		FRGR0549A
0485154S0004	85	MOUILLERON SAINT GERMAIN	LES MELLES		FRGR0573
0485155S0001	85	MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON-LE-CAPTIF		FRGR1974
0485178S0005	85	POIRE SUR VIE	LA BLELIERE		FRGR0563
0485191S0006	85	ROCHE SUR YON	GRIMAUD		FRGR0577B
0485208S0001	85	SAINT DENIS LA CHEVASSE	CHEMIN D'ESSIRE		FRGR0552
0485211S0001	85	SAINTE FLAIVE DES LOUPS	RTE DU GIROUARD		FRGR0568 / FRGR0567
0485215S0003	85	SAINT FULGENT	ROUTE DE CHAUCHE		FRGR0551 / FRGR0550
0485222S0006	85	GIVRAND	ZAE DU SOLEIL LEVANT	B: Boisvinet - P: La Grande Plage	
0485224S0004	85	MONTAIGU VENDEE	STEP DE MONTAIGU (SITE MARIONNIÈRE)		FRGR2056 / FRGR0550
0485247S0001	85	SAINT MARTIN DES TILLEULS	Route des Landes Genusson		FRGR1482
0485288S0005	85	TALMONT-SAINT-HILAIRE	GIRONDINES	C: Chenaux du Payré	
0485302S0002	85	CHANVERRIE	POLE DU LANDREAU		FRGR1477
0486070S0012	86	CHAUVIGNY	CHAUVIGNY ARTIGE		FRGR0360B
0486137S0006	86	LOUDUN	BOURG		FRGR2115
0486160S0001	86	MIREBEAU	BOURG DE MIREBEAU		FRGR0445
0486175S0001	86	NALLIERS	BOURG DE NALLIERS	B: La Bertholière (rivière la Gartempe) - commune de la Bussière (86040)	
0486194S0005	86	POITIERS	LA FOLIE		FRGR0392B
0487014S0002	87	BESSINES SUR GARTEMPE	Moulin blanc		FRGR0410A
0487041S0001	87	CHATEAUPONSAC	Pont Romain		FRGR0410A
0487041S0021	87	CHATEAUPONSAC	PRE DE LA PECHE		FRGR0410A
0487050S0002	87	COUZEIX	Anglard le Bost		FRGR0382
0487078S0001	87	JAUVERDAT	bourg		FRGR0382
0487085S0012	87	LIMOGES	Route de Nexon		FRGR0359B
0487107S0001	87	NIEUL	BOURG DE NIEUL		FRGR0382
0487110S0002	87	ORADOUR SUR GLANE	LES CROS		FRGR0382
0487126S0001	87	ROCHECHOUART	La Maillerie		FRGR0384
0487152S0001	87	SAINT JOUVENT	SAINT-JOUVENT		FRGR0382
0487154S0005	87	SAINT JUNIEN	SAINT-JUNIEN		FRGR0382
0487173S0001	87	SAINT PARDOUX LE LAC	LA PERCHE (DECLASSE 1500 EH PAR DDT)		FRGR0410A
0487199S0001	87	VAYRES	Le Bourg		FRGR0384

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 11 décembre 2025

Délibération n°2025 - 169

**12^e PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**

**Liste des établissements prioritaires industriels vis-à-vis de leurs rejets en
macropolluants au 12^e programme pour la période 2026 - 2030**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2024-96 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration adoptant le 12^e programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2024-102 du 14 novembre 2024 du conseil d'administration portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 12^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2024-104 du 14 novembre 2024 du conseil d'administration portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2024-121 du 12 décembre 2024 du conseil d'administration portant approbation de la liste initiale des établissements prioritaires industriels pour la période 2025-2030,
- vu l'avis favorable de la commission Programme réunie le 04 décembre 2025.

DECIDE :

Article unique

D'approuver la liste des établissements prioritaires industriels vis-à-vis de leurs rejets en macropolluants pour la période 2026-2030 annexée à la présente délibération.

Le directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Pour la présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne
le 1^{er} vice-président du conseil d'administration

SIGNÉ

Loïc OBLED

SIGNÉ

James GANDRIEAU

Annexe : liste des établissements industriels prioritaires (2026-2030)

Code Sandre usine ou steu	Dpt	Commune d'implantation steu	Raison sociale	SIRET (usine)	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux conduisant à un traitement spécifique du phosphore ou de la DCO au regard de la cible
0403082U0002	03	COMMENTRY	ADISSEO FRANCE SAS	43943656900024	FRGR0326
0403109U0001	03	ESCUROLLES	ALLIER VOLAILLES SAS MAISON DAVID ET PEROT	97612027900014	FRGR0276
0416270S0001	16	PRESSIGNAC	PRESSIGNAC (LA GUERLIE)		FRGR0384
0422020U0002	22	BROONS	MADEMOISELLE DESSERTS BROONS SAS	34871439500038	FRGR0033
0422093U0006	22	LAMBALLE-ARMOR	SCA LE GOUessant	77737984300017	FRGR0038B
0422376U0001	22	TREVE	LE CLEZIO INDUSTRIE SAS	80753063900010	FRGR0126C
0429034U0002	29	LE CLOITRE-SAINT- THEGONNEC	LES TRUITES DES MONTs D' ARREE SCEA	52197208300039	FRGR0052
0429103U0002	29	PENCRAN	UCLAB INDUSTRIE SAS	51107113600010	FRGR0066C
0429128U0001	29	LOC-EGUINER	LES TRUITES DU STER GOZ SAS PISCICULTURE DE L ELOR	80424073700044	FRGR0066C
0429180U0002	29	PLOUDIRY	PISCICULTURE DE MENAOUEN SCEA	30971795700018	FRGR0066B / FRGR0066C
0429188U0001	29	PLOUGASNOU	PRIMEL GASTRONOMIE SAS	39946423900017	FRGR1453
0429277U0001	29	SIZUN	PISCICULTURE DE MENAOUEN SCEA	30971795700042	FRGR0066B / FRGR0066C
0435004U0006	35	VAL-COUESNON	BRIENT SAS	31162398700048	FRGR0020
0435131U0004	35	L'HERMITAGE	SOC LAITIERE DE L'HERMITAGE	40305984300017	FRGR0115
0435207U0002	35	NOYAL-SUR-VILAINE	OLGA SAS	70920030700011	FRGR0009B
0435239U0002	35	RETIERS	SOC LAITIERE DE RETIERS SNC CL9205	39939014500015	FRGR0606
0435338U0001	35	TORCE	VANDEMOORTELE BAKERY PRODUCTS FRANCE SAS	32464609000088	FRGR1272
0436229U0001	36	VAL-FOUZON	LAITERIE DE VARENNES SAS	31945020100029	FRGR0345
0436233U0001	36	LA VERNELLE	FROMAGERIE PIERRE JACQUIN ET FILS SA	32451117900016	FRGR0345
0441046S0003	41	CHAUMONT-SUR- THARONNE	Chaumont-sur-Tharonne CENTER PARCS		FRGR0302 / FRGR0288
0441060U0002	41	CORMENON	AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS	77569239500038	FRGR0500B
0441256U0001	41	THEILLAY	FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES SAS	53829574200034	FRGR2178
0443020U0001	43	BAS-EN-BASSET	EUROSERUM SAS	40086927700089	FRGR0003A
0443025U0001	43	BEAUZAC	FROMAGERIE DE LA VALLEE DE L ANCE SAS	31483005000022	FRGR0003A
0443162U0002	43	RETOURNAC	FROMAGERIE DE JUSSAC SARL	79271400800010	FRGR0003A
0443190U0004	43	SAINT-GERMAIN- LAPRADE	(ENTREMONT ALLIANCE SAS) devenu FROMAGERIE DU PUY EN VELAY	32552045000298	FRGR0157A / FRGR0157B
0443239U0001	43	SIAUGUES-SAINT- MARIE	AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS	43400591400016	FRGR0241
0443239U0002	43	SIAUGUES-SAINT- MARIE	DIEHL POWER ELECTRONIC SAS	48980493000019	FRGR0241
0444169U0008	44	SAINT-JULIEN-DE- CONCELLES	TERRENA SCA	42970729201891	FRGR2243
0449050U0001	49	BRISSAC-LOIRE- AUBANCE	SCA LES CAVES DE LA LOIRE	77560978700012	FRGR0528
0449058U0001	49	LES CERQUEUX	BRIOCHE PASQUIER CERQUEUX SAS	30511912500022	FRGR2082 / FRGR0443B

Code Sandre usine ou steu	Dpt	Commune d'implantation steu	Raison sociale	SIRET (usine)	Cibles masses d'eau Condition de bonification de l'aide : travaux conduisant à un traitement spécifique du phosphore ou de la DCO au regard de la cible
0449107U0001	49	CORNILLE-LES-CAVES	ETS L TESSIER SAS FROMAGERIE TESSIER	66718039200017	FRGR1027
0449115U0002	49	BRISSAC-LOIRE- AUBANCE	EXTRAITS D'ANJOU SAS	41129813600010	FRGR2207
0449119U0001	49	MORANNES-SUR- SARTHE-DAUMERAY	GUILLET SAS	66698015600010	FRGR1090
0449125U0005	49	DOUÉ-EN-ANJOU	SCA DES PRODUCTEURS LEGUMIERS	32132655500026	FRGR2125
0449125U0006	49	DOUÉ-EN-ANJOU	LACHETEAU SAS	38279486500081	FRGR2125
0449125U0009	49	DOUÉ-EN-ANJOU	SCA CULTURES FRANCE CHAMPIGNON	41074282900071	FRGR0526 / FRGR0527
0453073U0003	53	CONGRIER	DIRICKX INDUSTRIES SAS	40303369900014	FRGR0521A / FRGR0521B
0453097U0001	53	EVRON	FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE SNC	49337159500049	FRGR0515 / FRGR0516
0453097U0006	53	EVRON	SOCOPA VIANDES SAS	50851378500107	FRGR0515 / FRGR0516
0453121U0001	53	JAVRON-LES- CHAPELLES	LES VOLAILLES REMI RAMON SAS	73725012600015	FRGR0506
0453152U0001	53	MESLAY-DU-MAINE	FROMAGERIES PERREAULT SAS	31608562000029	FRGR0488
0456035U0001	56	CARO	JOSSET ET AVI LOIRE SAS	31042756200015	FRGR1204
0456091U0005	56	JOSSELIN	JOSSELIN PORC ABATTAGE SAS	38227997400028	FRGR0127
0456197U0002	56	LE VAL-D'OUST	BRASSERIE LANCELOT SAS	95047117700028	FRGR1192
0458303U0001	58	VARENNES- VAUZELLES	CENTRE HOSPITALIER INTERCOM AGGLO DE NEVERS	20001120300128	FRGR2072
0461096U0001	61	RIVES-D'ANDAINE	FLECHARD SAS LAITERIE DU PONT MORIN	30351400400017	FRGR1434
0461096U0004	61	RIVES-D'ANDAINE	S N V SAS SITE 241 FOURMIS	40443277500082	FRGR1434
0463125U0003	63	COURPIERE	CELTA SA	54210280100066	FRGR0231
0472189U0001	72	MAROLLES-LES- BRAULTS	SARREL SAS	05950050400044	FRGR0471
0472189U0006	72	MAROLLES-LES- BRAULTS	BERRY BEAUTE MAROLLES SAS	48984133800010	FRGR0471
0479200U0001	79	PAMPLIE	SCA LAITERIE DE PAMPLIE	78146209800018	FRGR1883
0479292U0001	79	THOUARS	ANETT UN SAS	37975368400016	FRGR0438C
0485051U0008	85	CHANTONNAY	GAUTIER FRANCE SAS	41487424800043	FRGR1950
0485059U0006	85	LA CHATAIGNERAIE	CHARAL SAS	54695037900216	FRGR0586
0485084U0001	85	ESSARTS-EN- BOCAGE	ARRIVE SAS ABATTOIR DE BELLEVUE	54665036700040	FRGR0551 / FRGR0550
0485111U0001	85	L'ÎLE-D'ELLE	HUHTAMAKI LA ROCHELLE - HLR	54645045300016	FRGR0560
0485133U0001	85	MAILLEZAIS	UNION LAITIERE VENISE VERTE SCA	33348995300021	FRGR0561B / FRGR0560
0485284U0002	85	SOULLANS	FAVREAU COUTHOUIS SAS ETS FAVEREAU	35166976700011	FRGR2017 / FRGR0564B
0486062U0003	86	CHASSENEUIL-DU- POITOU	BONILAIT PROTEINES SA	78150710800012	FRGR0392B
0487131U0003	87	SAILLAT-SUR-VIENNE	SYLVAMO CELIMO SAS USINE DE SAILLAT	44030429300028	FRGR0360B

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 11 décembre 2025

Délibération n°2025 - 170

**12^e PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**

**Mise à jour de la liste des établissements industriels prioritaires
vis-à-vis de leurs rejets en micropolluants
au 12^e programme pour la période 2025 - 2030**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2024-96 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration adoptant le 12^e programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2024-102 du 14 novembre 2024 du conseil d'administration portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 12^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2024-104 du 14 novembre 2024 du conseil d'administration portant approbation des modalités d'attribution des aides et coûts plafonds,
- vu la délibération n° 2024-123 du 12 décembre 2024 du conseil d'administration portant approbation de la liste initiale des établissements prioritaires industriels pour la période 2025-2030,
- vu l'avis favorable de la commission Programme réunie le 04 décembre 2025.

Considérant la nécessité d'améliorer la qualité des eaux sur les paramètres micropolluants pour atteindre les objectifs du Sdage

DECIDE :

Article 1

D'approuver la liste *mise à jour* des établissements industriels prioritaires vis-à-vis de leurs rejets en micropolluants au 12^e programme pour la période 2026 – 2030 annexée à la présente délibération.

Article 2

Un bilan de la mise en œuvre de cette liste de priorités sera fait fin 2027.

Le directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Loïc OBLED

Pour la présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne
le 1^{er} vice-président du conseil d'administration

SIGNÉ

James GANDRIEAU

ANNEXE : Liste *mise à jour* des établissements industriels prioritaires vis-à-vis de leurs rejets en micropolluants au 12^e programme pour la période 2026 – 2030

Délégation agence de l'eau	Raison sociale	Code Sandre Usine (ou Station)	Année entrée liste EPI	Dépt.	Site ciblé par action micro. au PAOT
Allier Loire Amont	MEWA	0403013U0006	EPI micro 2025	03	oui
	STELLANTIS auto SAS (ex- PSA AUTOMOBILE)	0403102U0001		03	non
	ADISSEO	0403082U0002		03	oui
	TEINTURE ET APPRET D'ANJOUX	0442071U0012		42	oui
	SFTS (SOC FOREZIENNE DE TRAITEMENT DE SURFACE SAS)	0442304U0003		42	oui
	FEDERAL MOGUL IGNITION PRODUCTS	0442059U0006		42	oui
	LAITERIE GERENTES	0443007U0001		43	oui
	AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIE (ex- PEM SAUGUES)	0443234U0002		43	oui
	AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIE (ex- PEM SIAUGUES)	0443239U0001		43	oui
	DPE (DIEHL POWER ELECTRONIC SAS)	0443239U0002		43	oui
	SUMIRIKO RUBBER	0458095U0004		58	oui
	IMPHY APERAM ALLOYS	0458134U0004		58	oui
	CONSTELLIUM ISSOIRE	0463178U0001		63	non
	SAPEC2	0463430U0038		63	oui
	AUBERT ET DUVAL - Les Ancizes	0463004U0001		63	oui
	APERAM GNEUGNON	0471230U0004		71	non
	SOCIETE COMMERCIALE D'EAUX MINERALES DU BASSIN DE VICHY	0403264U0003	EPI micro 2026	03	non
	GAIA AVENIR	0403095U0015		03	non
	REFRESCO France (ex- EAUX MINERALES DE ST ALBAN LES EAUX)	0442198U0002		42	non
	SUEZ RV Borde Matin ISDND et ISDI	0442189U0013		42	non
	FAREVA LA VALLEE	0443190U0002		43	non
	M F P MICHELIN SCA FM02585	0463063U0001		63	non
	TEINTURE DE SAINT JEAN	0469214U0001		69	non
Armorique	ARMOR PROTEINES SAS	0422136U0019	EPI micro 2025	22	oui
	GELAGRI BRETAGNE SA USINE DE SURGELES	0422136U0003		22	oui
	VAPRAN SAS	0422183U0004		22	oui
	KALHYGE 1 SASU (ex- RLD 1)	0422325U0002		22	oui
	ALGAIA SA (ex- CARGILL)	0429117U0001		29	non
	PDM INDUSTRIES SAS	0429233U0011		29	non
	JRS MARINE PRODUCTS LANDERNEAU SAS (ex- Danisco)	0429056U0001		29	non
	ETS JEAN CHAPIN SAS	0435353U0001		35	non
	CENTRE D ABATTAGE DE DINDES DU FAOUE (CADF SA)	0456057U0003		56	non
	GUERBET	0456098U0012		56	oui
	STATION D EPURATION DE SOULEVILLE	0422093S0003*	EPI micro 2026	22	non
	LE JOINT FRANCAIS	0422278U0022		22	non
	KERMENE	0422046U0001		22	non
	SOC VITREENNE D ABATTAGE SAS	0435360U0004		35	non
	OLGA SAS - Noyal-sur-Vilaine	0435207U0002		35	non
	OLGA SAS - Châteaubourg	0435068U0008		35	non
	SAS VERGERS DE CHATEAUBOURG	0435068U0007		35	non
	LAITERIE CORALIS SAS	0435051U0009		35	non
	OVAKO	0435236U0008		35	non
	COOPERL ARC ATLANTIQUE SCA	0435188U0005		35	non
	ENTREMONT ALLIANCE SAS	0435184U0006		35	non
	SOLEVAL FRANCE SAS	0435137U0003		35	non
	ECLOR BOISSONS SA	0435096U0001		35	non
	KERLYS SAS	0456119U0001		56	non
	FONDERIE DE BRETAGNE SAS	0456036U0001		56	non
Centre Loire	BERNARDY SAS	0418263U0001	EPI	18	non
	SETS SA	0436034U0001		36	non

	LES LAVANDIERES SAS ELIS BERRY	0436063U0002	micro 2025	36	non
	STMICROELECTRONICS TOURS SAS	0437261U0032		37	oui
	GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE BLANCHISSERIE	0437163U0010		37	non
	BLANCHISSERIE CENTRALE CHRU DE TOURS	0437122U0011		37	non
	INDENA SAS	0437261U0038		37	non
	SYNTHRON SAS	0437010U0002		37	non
	BLANCHISSERIE BLESIOISE SAS	0441047U0001		41	non
	BLANCHISSERIE CENTRE HOSPITALIER DE BLOIS	0441018U0029		41	non
	SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE SAS	0445235U0008		45	non
	PARFUMS CHRISTIAN DIOR SA	0445284U0003		45	non
	DS SMITH PAPER COULLONS SAS	0445108U0001		45	non
	EDF SA CNPE DE BELLEVILLE	0418026U0001	EPI micro 2026	18	non
	HEIDELBERG MATERIALS France CIMENT SAS (ex- Ciments Calcia-EPC France)	0418025U0001		18	non
	BALSAN SA	0436009U0001		36	non
	SEG - Société d'Exploitation de Gournay	0436084U0001		36	non
	EDF SA CNPE DE DAMPIERRE EN BURLY	0445122U0001		45	non
	TEREOS FRANCE	0445008U0001		45	non
	ESSITY OPERATIONS FRANCE (ex- Tissue)	0445155U0018		45	non
Maine Loire Océan	COOPERATIVE PRODUCTEURS LEGUMIERS	0449125U0005	EPI micro 2025	49	oui
	SOCOPA	0453097U0006		53	oui
	SNV CHAILLAND (ex- GALEO SAS)	0453048U0002		53	oui
	SOFEDIT	0461484U0006		61	oui
	ESSITY PLD France (ex- HYGIENE PRODUCTS)	0461484U0009		61	oui
	FLECHARD SAS LAITERIE DU PONT MORIN	0461096U0001		61	non
	SOCIETE NOUVELLE DE VOLAILLE SAS	0461096U0004		61	non
	AUTO CHASSIS INTERNATIONAL	0472181U0002		72	oui
	RPC BEAUTE MAROLLES Amcor (ex- Berry Global)	0472189U0006		72	oui
	SARREL	0472189U0001		72	oui
	ARRIVE (ex- AIOT 6303152)	0485233U0002		85	oui
	EURIAL FOOD SERVICE ET INDUSTRY (ex- EURIAL AIOT 006301086)	0485128U0010	EPI micro 2026	85	oui
	TOTALENERGIES RAFFINAGE France	0444052U0002		44	non
	COMPAGNIE EUROPEENNE DE TANNAGE - CET	0449080U0001		49	non
	ZaCh System SA	0449015U0011		49	non
	ETS L TESSIER SAS FROMAGERIE TESSIER	0449107U0001		49	non
	METHA MAUGES SAS	0449023U0006		49	non
	SECHE ECO INDUSTRIES - CHANGE	0453054U0006		53	non
	SERIPHARM	0472181U0091		72	non
	FLEURY MICHON LS SAS USINE TRAITEUR DE LA MER	0485051U0009		85	non
	AFM RECYCLAGE LUCON (EX GDE)	0485058U0001		85	non
	PIVETEAU BOIS	0485212U0002		85	non
Poitou Limousin	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT	0485092U0022		85	non
	RHODIA OPERATIONS SASU SERVICE HSE	0417300U0008	EPI micro 2025	17	non
	SIMAFEX SAS	0417218U0004		17	non
	LABORATOIRE SCIENCE ET NATURE SAS	0479195U0010		79	non
	RIBOULEAU MONOSEM SAS	0479147U0001		79	non
	KRATON	0479191U0039		79	oui
	SOC D ELECTROLYSE DU CENTRE OUEST SAS	0479191U0028		79	non
	SOFIVO SAS	0479066U0001		79	non
	NEXTEAM CHATELLERAULT MACHINING SAS (ex- MECAFI SAS)	0486066U0024		86	non
	Ets SODEM-COVIMO, société BICHON GL	0486289U0002		86	non
	IP SYLVAMO CELIMO SASU USINE DE SAILLAT	0487131U0003		87	oui
	SMURFIT KAPPA PAPIER RECYCLE FRANCE SAS	0487131U0002		87	oui
	FINI METAUX SAS	0487085U0051		87	non
	PIERRE GUERIN	0479191U0001	EPI micro 2026	79	non
	SECHE ECO INDUSTRIES - LE VIGEANT	0486289U0003		86	non

*La station de traitement des eaux usées urbaines de Souleville est identifiée dans la liste des établissements industriels car elle relève de la rubrique 2752 de la nomenclature des installations classées ; en effet, la charge des eaux résiduaires industrielles en provenance d'installations classées autorisées est supérieure à 70% de la capacité de la station en demande chimique en oxygène.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 171

**12^e PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2025-2030)**

Modification des fiches action QUA_2 « Partager les prélèvements entre les différents usages » et QUA_3 « Mettre en œuvre les outils de gestion collective des prélèvements en eau pour l'irrigation »

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2024-96 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration adoptant le 12^e programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2024-102 du 14 novembre 2024 du conseil d'administration portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 12^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2024-104 du 14 novembre 2024 du conseil d'administration portant approbation des modalités d'attribution des aides et taux d'intervention,
- vu l'avis favorable de la commission Programme réunie le 4 décembre 2025.

DÉCIDE :

Article unique

De modifier la délibération n° 2024-104 du 14 novembre 2024 du conseil d'administration portant approbation des modalités d'attribution des aides et taux d'intervention en adoptant les modifications proposées aux fiches action QUA_2 et QUA_3 telles qu'annexées à la présente délibération.

Le directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Pour la présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne
le 1^{er} vice-président du conseil d'administration

SIGNÉ

Loïc OBLED

SIGNÉ

James GANDRIEU

C3 - partager les prélèvements entre les différents usages
E5 - renforcer la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le littoral

Fiche QUA_2

Version n°12

Applicable au 1^{er} janvier 25 décembre 2025

(CA du 14 novembre 2024 11 décembre 2025)

QUA_2 - Partager les prélèvements entre les différents usages

Nature et finalité

L'agence de l'eau accompagne la structuration et l'animation des démarches de Sage (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) et des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Elle soutient les missions d'ingénierie de la participation et de la concertation dès l'émergence de la démarche, pour faciliter le dialogue. Le PTGE aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire dans un programme d'actions pour le retour à l'équilibre. Il s'appuie sur la répartition du volume prélevable entre les différents usages pour définir les économies d'eau nécessaires et les actions prioritaires à mener.

L'agence de l'eau finance les études et équipements nécessaires à l'amélioration de la connaissance, notamment l'analyse Hydrologie Milieux Usage Climat (HMUC), indispensable pour mesurer les effets du dérèglement climatique et suivre les évolutions prévisibles sur les milieux aquatiques en vue d'établir un état des lieux partagé à partir de données locales. L'analyse HMUC et l'analyse des impacts socio-économiques constituent la déclinaison sur le bassin Loire-Bretagne de l'évaluation des volumes prélevables. Les dispositions législatives introduites par la loi du 11 août 2025 visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteurs prévoient en effet que les études relatives à la gestion quantitative de l'eau intègrent une analyse des impacts socio-économiques des recommandations formulées en termes de volumes prélevables. Ces analyses sont reconnues comme un élément de la phase de diagnostic de territoire, socle du PTGE. Elles constituent ainsi un outil d'aide à la décision pour la définition d'une politique locale de gestion de l'eau. L'analyse économique et financière est un outil d'aide à la décision nécessaire pour construire et la construction de le programme d'actions du PTGE en comparant différents scénarios d'adaptation pour les différents usages s'appuyant sur les volumes prélevables arrêtés. Le scénario de référence peut être établi de manière anticipée pour servir de guide à la répartition des volumes prélevables.

Les dispositifs aidés sont :

Dispositifs aidés	Taux d'aide plafond
Étude d'aide à la décision pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau	Prioritaire
Analyses Hydrologie Milieux Usage Climat (HMUC) et des impacts socio-économiques permettant la définition de volumes prélevables.	Maximal
Mission d'ingénierie de la participation et de la concertation	Maximal

Lien vers les dispositifs aidés dans le cadre d'autres fiches actions :

- La structuration et l'animation des démarches de concertation au sein des Sage et PTGE sont selon les modalités de la fiche action TER_1 ou à défaut de Sage selon la fiche action TER_2.

QUA_2 - Version n°12

Applicable au 1^{er} janvier 25 décembre 2025
(CA du 14 novembre 2024 11 décembre 2025)

- La surveillance des débits de rivières et des niveaux des nappes nécessaires à la suite des études est aidée selon les modalités de la fiche action SUI_1.
- Les actions de sensibilisation sont aidées selon les modalités de la fiche action INF_1.

Bénéficiaire

Public ou privé

Critères d'éligibilité

Sans objet

Dépenses éligibles et calcul de l'aide

Étude d'aide à la décision

Étude d'aide à la décision pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau, dont les analyses sociologique, économique et financière, et dont le temps d'animation pour la construction PTGE, le cas échéant

Coût des études correspondant :

- En prestation externe : au coût réel y compris les coûts annexes justifiés nécessaires aux études,
- En régie : aux coûts internes y compris les coûts annexes justifiés nécessaires aux études avec les coûts plafonds suivants :
 - o Salaire chargé avec un coût plafond de 72 500 €/an par équivalent temps plein (ETP)
 - o Forfait d'accompagnement : 12 000 € par ETP
 - o Référence de calcul : 1 ETP = 210 jours/an

Coût d'achat des équipements d'acquisition de données (débits de rivières et niveaux des nappes) nécessaires aux études.

Mission d'ingénierie de la participation et de la concertation

Afin d'assurer un dialogue et une concertation apaisée sur les territoires, l'agence de l'eau accompagne les porteurs de projets pour des prestations ponctuelles d'appui et conseil en sciences sociales sur les usages, les représentations et les concertations liés à l'environnement.

Coût réel pour des missions réalisées uniquement en prestation(s).

Cadre technique de réalisation

Références réglementaires

- Décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 et du décret n° 2022-1078 du 29 juillet 2022 relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau et leur instruction du 14 décembre 2023.
- Pour les PTGE : Instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau et son additif du 17 janvier 2023.

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau :

- o est un outil adapté pour définir des solutions de gestion durable et équilibrée de la ressource en eau dans les bassins en tension. Cette démarche repose sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique ;
- o doit aboutir à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le dérèglement climatique et en s'y adaptant ;
- o Le programme d'actions du PTGE s'appuie sur la répartition du volume prélevable (prévu par le code de l'environnement, et défini par le décret de juin 2021 relatif à la gestion quantitative de l'eau)

QUA_2 - Version n°12

Applicable au 1^{er} janvier 25 décembre 2025
(CA du 14 novembre 2024 11 décembre 2025)

entre les différents usages pour définir les économies d'eau nécessaires et les actions prioritaires à mener. Il est approuvé par le préfet coordonnateur de bassin en s'assurant de sa compatibilité avec le Sdage et avec les volumes prélevables préalablement arrêtés. La commission locale de l'eau (CLE) est l'instance légitime pour porter et conduire cette concertation locale à l'échelle d'un bassin versant et définir les règles de gestion adaptées.

- Code de l'environnement, article L211-1, IV. : l'analyse des impacts socio-économiques des recommandations formulées en termes de volumes prélevables porte notamment sur leurs conséquences pour l'emploi, l'alimentation, l'attractivité rurale et les revenus agricoles.

Guides

- Guide national d'élaboration et de mise en œuvre des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau.
- Guide INRAE de l'analyse économique et financière des PTGE à composante agricole
- Guide Loire-Bretagne et recommandations méthodologiques de l'analyse HMUC.

L'analyse HMUC vise à établir un constat objectif et partagé de la situation hydrologique d'un territoire, à présenter les projections probables dans un contexte de dérèglement climatique et à fournir des éléments pour la définition d'une politique locale de gestion de l'eau, permettant le respect des objectifs environnementaux du Sdage, en particulier l'atteinte de l'équilibre quantitatif dans les différentes parties du territoire concerné. Elle permet de connaître la limite de prélèvements directs dans les milieux en période d'étiage, compatibles avec le respect du bon fonctionnement des milieux dans cette période critique où se concentrent les tensions, à la fois entre usages et avec les milieux.

L'analyse HMUC (Hydrologie Milieux Usage Climat) porte sur les quatre volets suivants :

- o la reconstitution et l'analyse des régimes hydrologiques naturels (non influencés par les actions anthropiques),
- o l'analyse des besoins des milieux depuis la situation de « bon état » jusqu'à la situation de crise, tenant compte des dernières méthodologies connues,
- o l'analyse des différents usages de l'eau, la connaissance des prélèvements actuels, la détermination des prélèvements possibles, l'étude de solutions alternatives et/ou complémentaires d'économies d'eau pour les différents usages,
- o l'intégration des perspectives de changement climatique, en utilisant a minima les données disponibles, dès maintenant et au fur et à mesure de l'amélioration des prévisions en la matière.

Conditions particulières d'octroi de l'aide

Le solde du projet sera notamment conditionné au respect du cahier des charges accepté par l'agence de l'eau.

- Bancarisation et diffusion des résultats des mesures
 - o Les données et toutes les métadonnées (exemple : liste de taxons hydrobiologiques) seront bancarisées après qualification / validation dans la base de données de bassin (Osir) et/ou nationale (Quadrige, Ades, Hydroportail, ASPE) en respectant toutes les codifications Sandre (paramètres et unités de mesures, format d'échange de données).
 - o Le bénéficiaire remettra à l'agence de l'eau une attestation de bancarisation des résultats de mesure.
 - o Bancarisation des données issues des analyse HMUC selon le format exigé par l'agence de l'eau.
- Valorisation des résultats
 - o Fourniture d'une note synthétique de valorisation des résultats de mesures avec une analyse critique en lien avec l'objectif visé (diagnostic, avant/après travaux).

QUA_2 - Version n°12

Applicable au 1^{er} janvier 2025
(CA du 14 novembre 2024 11 décembre 2025)

C4 - accompagner le retour à l'équilibre dans les territoires en déséquilibre quantitatif
E5 - renforcer la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le littoral

Fiche QUA_3

Version n°12

Applicable au 1^{er} janvier 25 décembre 2025

(CA du 14 novembre 2024 11 décembre 2025)

QUA_3 - Mettre en œuvre les outils de gestion collective des prélèvements en eau pour l'irrigation

Nature et finalité

L'agence de l'eau encourage et accompagne la structuration des organismes uniques de gestion collective des prélèvements en eau pour l'irrigation (OUGC) sur tout le bassin Loire-Bretagne. Cette gestion collective est essentielle pour gérer l'ensemble des prélèvements pour l'irrigation à l'échelle d'unités de gestion cohérentes via une autorisation unique de prélèvement pour l'irrigation (AUP). Elle devient indispensable dans les Projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE), en vue d'une gestion durable du volume prélevable alloué à l'agriculture pour un territoire.

Les différentes étapes relatives à la mise en place d'un OUGC sont :

- La constitution du dossier de candidature (délimitation du périmètre...),
- L'état des lieux des prélèvements pour l'irrigation (historique, ressource, maximum antérieurement prélevé),
- L'étude d'incidence des prélèvements collectifs pour l'irrigation,
- La constitution du premier dossier de demande d'autorisation unique de prélèvement (AUP) d'eau pour l'irrigation,
- Le premier plan de répartition entre irrigants du volume d'eau susceptible d'être prélevé,
- La mise en place d'outils de gestion.

Au vu du rôle stratégique de la gestion collective des prélèvements pour l'irrigation par les OUGC dans la mise en œuvre des volumes prélevables en période de basses eaux une fois ceux-ci arrêtés, l'agence de l'eau accompagne les OUGC dans la réalisation de leurs études de renouvellements de l'AUP.

L'agence incite et finance les opérations collectives de mise en place de la télérelève des compteurs d'irrigation à l'échelle d'un OUGC. Cette télérelève permet d'améliorer la connaissance des usages, de mettre en place une gestion adaptée au contexte climatique et de mieux partager la ressource.

Les dispositifs aidés sont :

Dispositifs aidés	Taux d'aide plafond
Mise en place de nouvel OUGC	Maximal
Etude de renouvellement de l'AUP	Prioritaire
Opérations collectives de mise en place de la télérelève des compteurs d'irrigation à l'échelle d'un OUGC	Maximal *

* Le taux d'aide est susceptible de passer à prioritaire à la révision à mi-parcours du 12^e programme.

Bénéficiaire

Public, candidat ou désigné pour porter une gestion collective.

Critères d'éligibilité

Mise en place d'un nouvel OUGC

- Projet situé sur un périmètre hydrologique ou hydrogéologique cohérent.
- Existence d'une démarche de définition des volumes prélevables.
- Désignation par le préfet du porteur de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC).

Les financements de l'agence sont possibles jusqu'à l'obtention du premier arrêté d'autorisation unique de prélèvement pour l'irrigation (AUP).

Dans l'attente de désignation du porteur de l'OUGC, l'état des lieux de l'ensemble des prélèvements antérieurs pour l'irrigation peut être financé uniquement dans le cadre d'une étude d'une durée maximale de 2 ans. Cet état des lieux est partagé avec la commission locale de l'eau du Sage lorsqu'elle existe.

Etude de renouvellement de l'AUP

Etude portée par un OUGC désigné par arrêté préfectoral

Les financements de l'agence sont possibles jusqu'à l'obtention du nouvel arrêté d'autorisation unique de prélèvement pour l'irrigation (AUP).

Télérelève

Opération collective visant à équiper l'ensemble des points de prélèvements d'un OUGC ou d'une unité de gestion de l'OUGC.

La mise en place de la télérelève peut être échelonnée en plusieurs phases (par unité de gestion ou groupe d'agriculteurs).

Le projet est préalablement validé par la structure porteuse de l'OUGC.

Dépenses éligibles et calcul de l'aide

Coût des études

- coût réel pour les prestations externes,
- coûts internes justifiés pour les réalisations en régie, selon les modalités de financement des missions d'animation.

Coût de l'animation :

- en prestation externe : au coût réel,
- en régie : aux coûts internes avec les coûts plafonds suivants :
 - o Salaire chargé avec un coût plafond de 72 500 €/an par équivalent temps plein (ETP)
 - o Forfait d'accompagnement : 12 000 € par ETP
 - o Référence de calcul : 1 ETP = 210 jours/an

Coût de mise en place des outils de gestion

- coût réel (hors abonnements)

Télérelève

QUA_3 - Version n°12

Applicable au 1^{er} janvier 2025
(CA du 14 novembre 2024 - 11 décembre 2025)

- Surcoût lié à la mise en place de la télérelève : dispositif de télérelève du compteur, dont le coût de pose (émetteur radio, module complémentaire), antenne relais, récepteur, outil de centralisation, de bancarisation et de gestion de la donnée. S'il est nécessaire de changer le compteur, la dépense retenue porte sur la différence de prix par rapport à un compteur mécanique. À défaut de chiffrage de ce surcoût, 50% du coût du compteur télérelève est pris en compte.
- Étude préalable de faisabilité, pour étudier notamment les solutions techniques adaptées et proposer un plan de financement (cf. coût des études).
- Animation de l'opération collective en tant que dépense immatérielle associée au projet d'équipement de la télérelève (cf. coût de l'animation).

N'est pas éligible le renouvellement des compteurs, les abonnements téléphoniques et à d'autres services.

Cadre technique de réalisation

L'OUGC, défini par le code de l'environnement, est le seul cadre réglementaire garantissant l'engagement de l'ensemble des irrigants d'un périmètre de gestion.

La télérelève de compteurs d'eau consiste à la mise en place d'un système automatique permettant de relever à distance la consommation d'un compteur d'eau sans consultation du cadran d'affichage. Un émetteur radio placé sur le compteur enregistre le volume des consommations et les transmet quotidiennement à l'OUGC qui centralise, bancarise et traite la donnée de l'ensemble des irrigants.

Conditions particulières d'octroi de l'aide

Le solde du projet est notamment conditionné à :

- La remise du rapport d'étude
- Le règlement de l'OUGC prévoit les conditions d'accès en eau à un nouvel irrigant.

Concernant la mise en place de la télérelève des compteurs d'irrigation à l'échelle d'un OUGC :

- La remise d'un rapport d'installation avec photos et plan de montage pour chaque compteur.
- La mise en place de la télérelève doit à terme concerner l'ensemble des irrigants d'un OUGC ou de l'unité de gestion de l'OUGC concernée.
- Les données de prélèvement en eau pour l'irrigation doivent être mises à disposition régulièrement des services de l'État sous un format utilisable dans le respect du règlement sur la protection de la donnée (RGPD).

QUA_3 - Version n°12

Applicable au 1^{er} janvier 25 décembre 2025
(CA du 14 novembre 2024 11 décembre 2025)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 172

**12^e PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2025-2030)**

**Lancement d'un appel à projets en faveur la biodiversité marine et littorale
concernée par le parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc (AO1)**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative)
- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire)
- vu la délibération n° 2024-96 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration adoptant le 12^e programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2024-102 du 14 novembre 2024 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 12^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2024-104 du 14 novembre 2024 portant approbation des modalités d'attribution des aides et taux d'intervention,
- vu le courrier du 14 février 2025 du préfet des Côtes d'Armor au directeur général de l'agence de l'eau et à la préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne sollicitant l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la gestion de la contribution financière à la gestion d'aires protégées prévues par l'arrêté d'autorisation environnementale du parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc (art. 24),
- vu la convention de partenariat signée le 10 octobre 2025 entre la société Ailes marines, le préfet des Côtes d'Armor et l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la mise à disposition et la gestion de la contribution financière à la gestion d'aires protégées prévue par l'arrêté d'autorisation environnementale du parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc (AO1),
- vu l'avis favorable de la commission Programme réunie le 4 décembre 2025.

DECIDE :

Article 1

De lancer un appel à projets en faveur de la biodiversité marine et littorale concernée par le parc éolien en mer de Saint-Brieuc.

Article 2

D'adopter le règlement de cet appel à projet annexé à la présente délibération.

Le directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Loïc OBLED

Pour la présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne
le 1^{er} vice-président du conseil d'administration

SIGNÉ

James GANDRIEAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 173

**12^e PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2025-2030)**

**Modèle de décision d'aide relative à la notification des aides HSI GC à l'Agence de
Service et de Paiement**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2024-96 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration adoptant le 12^e programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2024-102 du 14 novembre 2024 du conseil d'administration portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 12^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2024-104 du 14 novembre 2024 du conseil d'administration portant approbation des modalités d'attribution des aides et taux d'intervention,
- vu l'avis favorable de la commission Programme réunie le 4 décembre 2025.

DÉCIDE :

Article unique

D'accepter le modèle de décision d'aide relative à la notification à l'Agence de Service et de Paiement des aides HSI GC dans le cadre du Plan Stratégique National, annexé à la présente délibération.

Le directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Pour la présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne
le 1^{er} vice-président du conseil d'administration

SIGNÉ

Loïc OBLED

SIGNÉ

James GANDRIEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 174

**12^e PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2025-2030)**

**Modèle de décision d'aide relative aux paiements pour services environnementaux
(PSE)**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2024-96 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration adoptant le 12^e programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2024-102 du 14 novembre 2024 du conseil d'administration portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 12^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2024-104 du 14 novembre 2024 du conseil d'administration portant approbation des modalités d'attribution des aides et taux d'intervention,
- vu l'avis favorable de la commission Programme réunie le 4 décembre 2025.

DÉCIDE :

Article unique

D'accepter le modèle de décision d'aide relative aux paiements pour services environnementaux (PSE) annexé à la présente délibération.

Le directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Pour la présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne
le 1^{er} vice-président du conseil d'administration

SIGNÉ

Loïc OBLED

SIGNÉ

James GANDRIEAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 6 novembre 2025

Délibération n° 2025 - 175

12^E PROGRAMME D'INTERVENTION 2025-2030

**Travaux de création d'un réseau de transfert des effluents de la station
d'épuration de l'Ile Grande vers la nouvelle station d'épuration du bourg de
Pleumeur-Bodou
Lannion Trégor Communauté (Côtes-d'Armor)
REG-2025-03691**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2024-96 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration adoptant le 12^e programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2024-102 du 14 novembre 2024 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 12^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2024-104 du 14 novembre 2024 portant approbation des modalités d'attribution des aides et taux d'intervention,
- vu l'avis favorable de la commission des aides réunie le 15 octobre 2025,

Considérant que les travaux de transfert des effluents d'Ile-Grande vers la STEU de Pleumeur-Bodou est l'opération finale des travaux de regroupement de station subventionné au titre du 11^e programme, et que le dimensionnement du linéaire de conduites a été défini et pris en compte dans le programme de travaux avant l'adoption des critères d'éligibilités du 12^e programme.

DÉCIDE :

Article unique

de déroger aux modalités du 12^e programme en finançant pour l'année 2025 l'octroi d'un concours financier au profit de la Lannion Trégor Communauté

- montant retenu : 4 265 599,50 €
- aide financière : subvention – taux 25 % - montant : 1 053 728,00 €

Le directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Pour la présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne
le 1^{er} vice-président du conseil d'administration

SIGNÉ

Loïc OBLED

SIGNÉ

James GANDRIEAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 176

12^E PROGRAMME D'INTERVENTION 2025-2030

- . **REG-2025-03417 : Renforcement du collecteur boulevard Pompidou à Clermont-Fd (651 m DN 1000 + 32m DN500 + 11m DN800 + 8m DN1800)**
- . **REG-2025-03255 : Phase 9 : Restructuration du Collecteur Sud - Avenue du Mont-Dore à Beaumont (620 m DN400 + 37m DN250)**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2024-96 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration adoptant le 12^e programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2024-102 du 14 novembre 2024 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 12^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2024-104 du 14 novembre 2024 portant approbation des modalités d'attribution des aides et taux d'intervention,
- vu l'avis favorable de la commission des aides réunie le 15 octobre 2025,
- *considérant que :*
 - . *le schéma directeur d'assainissement de la collectivité dans lequel sont identifiés ces travaux a plus de 10 ans,*
 - . *le volume financier des travaux inscrit dans le schéma directeur d'assainissement ne permettait pas à Clermont Auvergne Métropole de finaliser sa mise en œuvre en 10 ans,*
 - . *les travaux objet de la demande d'aide font partie intégrante du scénario d'aménagement retenu par la collectivité pour diminuer les rejets directs de pollution aux milieux aquatiques,*
 - . *le système d'assainissement de la station d'épuration des trois rivières auquel sont rattachées ces 2 tranches de travaux est classé prioritaire dans le 12^e programme de l'agence de l'eau,*
 - . *les modalités du 12^e programme ne prévoient pas de coût plafond pour la fourniture et la pose de collecteur de diamètre supérieur à 600 mm, il a été établi par extrapolation des coûts plafonds fixés dans la fiche action ASS-3, un coût plafond de 1 690 €/m pour un collecteur de diamètre de 1000 mm et DN1800 et un coût plafond de 1 535 €/m pour le DN800 pour calculer le montant retenu pour les travaux du boulevard Pompidou,*

DÉCIDE :

Article 1

de déroger aux modalités du 12^e programme fixant à 10 ans la date maximale de validation du schéma directeur d'assainissement prescrivant les travaux objet de la demande d'aide, en finançant pour l'année 2025 l'octroi d'un concours financier au profit de Clermont Auvergne Métropole.

Article 2

d'appliquer des coûts plafonds dérogatoires pour les diamètres supérieurs à 600 mm établis par extrapolation des coûts plafonds fixés dans la fiche action ASS-3 : CP de 1 690 €/m pour le DN1000 et le DN1800 et de 1 535 €/m pour le DN800 :

. REG-2025-03417 : Renforcement du collecteur boulevard Pompidou à Clermont-Fd (651 m DN1000 + 32 m DN500 + 11 mDN800 + 8m DN1800)

- montant retenu : 1 170 405 € ht (application de coûts plafonds dérogatoires pour les DN 1000, 1800 et 800)

- aide financière : subvention – taux 50 % - montant : 550 095 €

. REG-2025-03255 : Phase 9 : Restructuration du Collecteur Sud - Avenue du Mont-Dore à Beaumont (620 m DN 400 + 37m DN 250)

- montant retenu : 705 770 € ht

- aide financière : subvention – taux 50 % - montant : 352 885 €

Article 3

de proposer de représenter cette délibération au conseil d'administration du 11 décembre 2025 à la suite d'une erreur de saisie dans les précédentes délibérations (2025-160 et 2025-161) présentées lors du conseil d'administration du 6 novembre 2025.

Le directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Loïc OBLED

Pour la présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne
le 1^{er} vice-président du conseil d'administration

SIGNÉ

James GANDRIEAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 177

12^E PROGRAMME D'INTERVENTION 2025-2030

**Acquisition de 24,6 ha de surface agricole
Foncière Terre de Liens (Drôme) sur le territoire algues vertes de la baie de
Douarnenez
REG-2025-04061**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2024-96 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration adoptant le 12^e programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2024-102 du 14 novembre 2024 portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 12^e programme d'intervention,
- vu la délibération n° 2024-104 du 14 novembre 2024 portant approbation des modalités d'attribution des aides et taux d'intervention,
- vu l'avis favorable de la commission des aides réunie le 3 décembre 2025,

DÉCIDE :

Article 1

de déroger aux modalités du 12^e programme en finançant l'acquisition de surfaces agricoles (24,6 ha) sur le territoire algues vertes de la baie de la Baie de Douarnenez en dehors d'une aire d'alimentation de captage prioritaire au regard des enjeux environnementaux de ce territoire :

- montant retenu : 118 288,5 €
- aide financière : subvention – taux 50 % - montant : 59 145 €

Le directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Pour la présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne
le 1^{er} vice-président du conseil d'administration

SIGNÉ

Loïc OBLED

SIGNÉ

James GANDRIEAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 178

**12^e PROGRAMME D'INTERVENTION
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2025-2030)**

**Dispositif de paiement pour services environnementaux (PSE) de la communauté
d'agglomération de la Rochelle**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 2 (partie réglementaire),
- vu la délibération n° 2024-96 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration adoptant le 12^e programme d'intervention (2025-2030) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- vu la délibération n° 2024-102 du 14 novembre 2024 du conseil d'administration portant approbation des règles générales d'attribution et de versement des aides du 12^e programme d'intervention
- vu la délibération n° 2024-104 du 14 novembre 2024 du conseil d'administration portant approbation des modalités d'attribution des aides et taux d'intervention
- vu l'avis favorable de la commission des Aides réunie le 3 décembre 2025,

DÉCIDE :

Article unique

De valider les conditions dans lesquelles la commission des aides pourra examiner la demande d'aide pour la mise en œuvre d'un dispositif de paiement pour services environnementaux (PSE) porté par la communauté d'agglomération de la Rochelle :

- Revoir les systèmes d'indicateurs de façon plus ambitieuse, en adéquation avec les enjeux du territoire, notamment sur les produits phytosanitaires en imposant que les cultures BNI (bas niveau d'impact) annuelles et pluriannuelles soient implantées sur la SAU de l'AAC ;
- Valider avec l'agence de l'eau une liste des cultures éligibles au titre des « BNI » ;
- Avoir une connaissance précise des exploitants engagés dans cette démarche et de leur trajectoire prévisionnelle d'exploitation ;
- Articuler le projet avec le programme d'action porté par l'Etat sur le territoire ;
- Apporter ces compléments avant le 15 octobre 2026.

L'aide sera engagée en 2026 une fois ces conditions remplies par le maître d'ouvrage après avis de la commission des aides.

Le directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SIGNÉ

Loïc OBLED

Pour la présidente
du conseil d'administration Loire-Bretagne
le 1er vice-président du conseil d'administration

SIGNÉ

James GANDRIEAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 11 décembre 2025

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Salle Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
En présentiel	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	
	A	Mme AUBERGER Eliane		
Visio	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
Excusé	A	M. BRIDET Jean-François		
En présentiel	P	Mme BROCAS Sophie Départ à 11h40	SIGNÉ	
En présentiel	A	M. BRULE Hervé R. par M. LEWIS Florian	SIGNÉ	M. RIEFFEL Jean-Noël M. FISSE Eric
En présentiel	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme CARRE Véronique		
En présentiel	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme DARMENDRAIL Dominique		
En présentiel	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	Mme VOYET Vanessa
En présentiel	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme JANIN Claire	SIGNÉ	Mme CARRE Véronique

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
En présentiel	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	Mme DARMENDRAIL Dominique
En présentiel	P	M. DELAVOËT David-Anthony	SIGNÉ	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle
Visio	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
Excusé	A	M. FISSE Eric		
Excusée	A	Mme GALLIEN Cécile		
En présentiel	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	Mme GALLIEN Cécile
Excusée	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
En présentiel	P	Mme HAAS Betsabée Départ à 13h10	SIGNÉ	M. BRIDET Jean-François M. SOULABAILLE Yann
En présentiel	A	Mme JORISSEN Virginie R. par M. DEMOUY Yves	SIGNÉ	
Visio	P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
Visio	P	Mme LE QUER Marie-Christine Départ à 13h11	SIGNÉ	
Visio	P	M. LEDEUX Jean-Louis Départ à 11h20	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	Mme HAAS Betsabée (à partir de 13h10)
Excusé	A	M. RIEFFEL Jean-Noël		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
Excusé	A	M. SERVANT Luc		
Excusé	A	M. SOULABAILLE Yann		
	A	M. VALLEE Mickaël		
Visio	A	M. VAN DE MAELE Philippe R. par M. GUEVEL Jérôme	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme VOYET Vanessa		
Visio	P	M. VUITTENEZ Lionel	SIGNÉ	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	32

Quorum $35 / 2 = 18$

Présents (hors représentations et pouvoirs) : 18

Représentés : 4

Pouvoirs donnés : 10

Pouvoirs en cours de séance : 1

Absents : 17

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. BURLOT Thierry	
Visio	A	M. DINGREMONT Benoît R. par Mme SOUCHE Hélène	SIGNÉ
	A	Mme FIOLET Emeline	
En présentiel	P	Mme MENEZ Véronique	SIGNÉ
En présentiel	P	M. OBLED Loïc	SIGNÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 11 décembre 2025

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Salle Sologne)

Participent également

		NOM	EMARGEMENT
Visio	P	M. HERVOUET Gwenal <i>Conservatoire du Littoral</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel <i>Chargée de mission bassin Loire-Bretagne et transition énergétique</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. WALCH Laurent <i>DRAAF CVL</i>	SIGNÉ

Agence

		NOM	EMARGEMENT
Visio	P	Mme BLANQUART Stéphanie	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme BORDEAU Mireille	SIGNÉ
En présentiel <i>Pas de déjeuner</i>	P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ
En présentiel	P	M. CISSOKHO Sambaly	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme CLEMENT Sandrine	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme CROISET Sophie	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DEMESY Céline	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	Mme DUMAND Séverine	SIGNÉ
En présentiel Pas de déjeuner	P	Mme GENESTOUX Laura	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MERCIER Yannick	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ
Visio	P	M. MORVAN Jean-Pierre	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme OSSANT Françoise	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme PEZET Emilie	SIGNÉ
Visio	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
En présentiel Pas de déjeuner	P	Mme RICAUD Carole	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
En présentiel	P	M. ROUSSET Denis	SIGNÉ